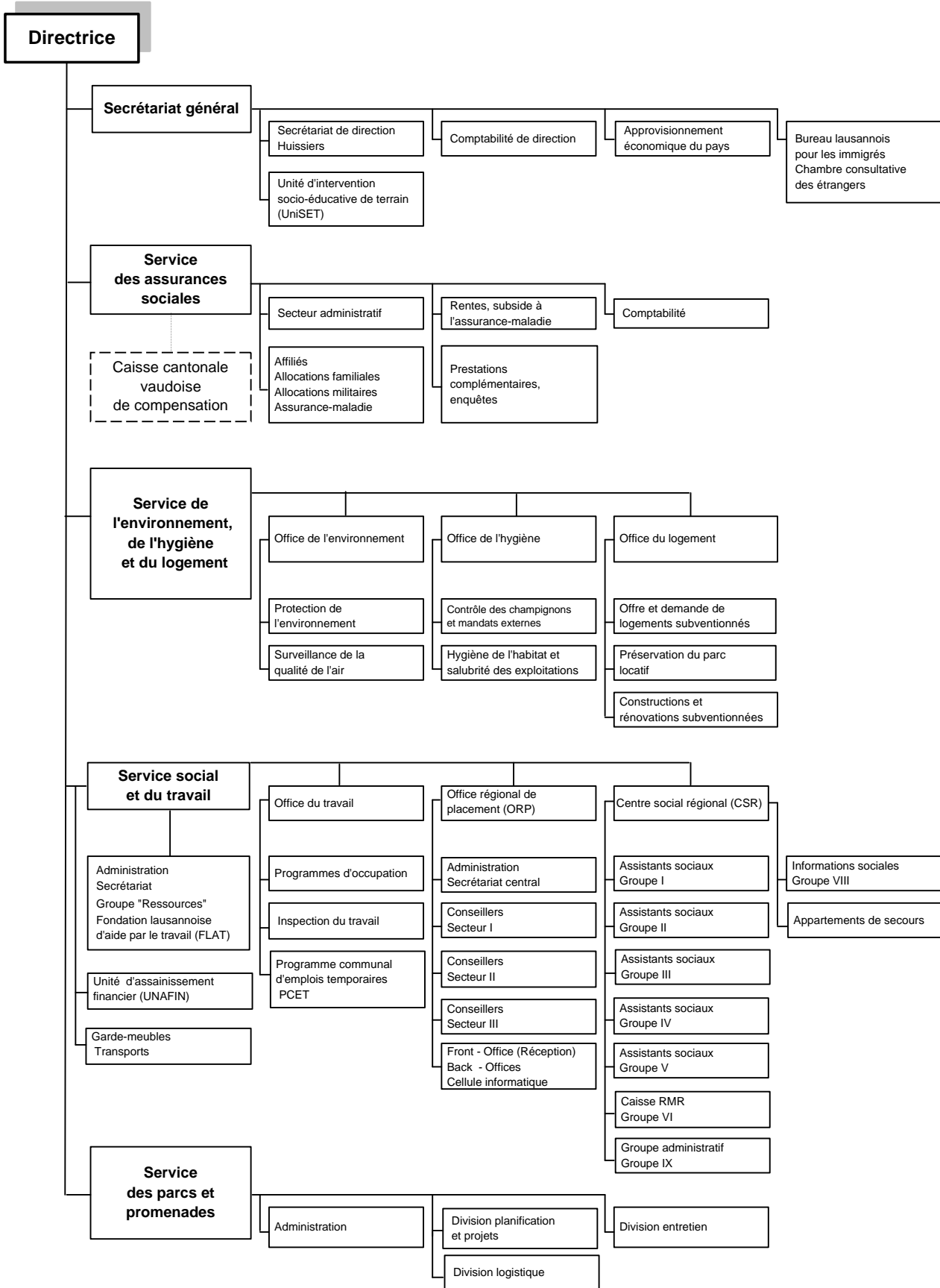


Direction de la sécurité sociale et de l'environnement



Direction de la sécurité sociale et de l'environnement

La pénurie a atteint un niveau sans précédent sur le marché immobilier. Elle frappe toutes les couches de la population et pratiquement toutes les catégories de logements. Elle s'étend à l'entier de l'agglomération et cause une réelle détresse chez les personnes à la recherche d'un logement.

Trois phénomènes inquiétants se conjuguent. La pénurie de terrains fait obstacle à la construction de nouveaux logements. Les ménages défavorisés rencontrent des difficultés croissantes dans leur recherche d'une solution satisfaisante alors que les facteurs de précarité, de pauvreté et d'exclusion se multiplient. Enfin, les dispositions en vigueur en matière de subventionnement tendent à concentrer les ménages défavorisés et à donner une image négative de certains quartiers.

S'adapter à la situation implique simultanément répondre sur le plan quantitatif au besoin massif de logements, apporter des solutions aux problèmes de personnes dont la situation incertaine ou les ressources insuffisantes rendent difficile la recherche et la conservation d'un logement et renforcer la mixité dans les quartiers. Le rapport-préavis 2003/43 s'y attache et propose les mesures concrètes suivantes :

Conformément à la nouvelle Constitution vaudoise, la Municipalité entend venir en aide aux familles qui en ont besoin en instaurant une allocation personnalisée au logement. Destinée pour l'instant aux familles avec enfants, elle permettra de ramener leur charge locative à un niveau supportable.

Une structure active sur le marché libre et une autre active sur le marché subventionné agiront en relation étroite avec les gérances pour résoudre les problèmes d'accès au logement des ménages en difficulté (allocataires de l'aide sociale vaudoise, du revenu minimum de réinsertion ou expulsés de leur logement). En outre, des logements « de transition » seront mis à disposition de personnes en situation de grande précarité pour faciliter leur accès, à terme, à un logement stable.

Certaines conditions d'occupation seront assouplies de manière à permettre aux ménages qui le désirent de conserver leur logement subventionné moyennant paiement de suppléments de loyer adéquats.

SECRETARIAT GENERAL

Précédemment installés à la place Chauderon 9, le secrétariat et la comptabilité de direction ont déménagé à la place Chauderon 7 au milieu du mois de juillet. Faut de place, l'unité administrative « provision-

nement économique du pays » (un collaborateur) demeure provisoirement à la rue de Genève 52. Son transfert à Chauderon 7 devrait intervenir fin 2004 ou début 2005.

Le Bureau lausannois pour les immigrés a pour sa part quitté les Escaliers-du-Marché pour s'installer à l'annexe de l'Hôtel-de-Ville.

POLITIQUE DE SUBVENTIONNEMENT

Par son Secrétariat général, la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a collaboré à la mise en oeuvre du rapport-préavis 2002/55 (« Pour une évaluation des subventions – Création d'un catalogue »). Divers impératifs techniques retardent toutefois la concrétisation de ce projet. Elle a également participé au groupe de travail chargé de préparer le contrat de prestations liant l'association « Appartenances » à ses principaux subventionneurs (État de Vaud et Ville de Lausanne). Elle a élaboré une nouvelle approche de la subvention allouée au Centre social protestant (préavis 2003/46) et examiné les demandes de soutien financier émanant de plusieurs institutions privées.

TOXICOMANIE / POLITIQUE DE REDUCTION DES RISQUES / UNISSET

En réponse à deux motions, la Municipalité s'est interrogée sur l'opportunité d'ouvrir un espace de consommation de stupéfiants. Ses réflexions l'ont conduite à reconnaître la pertinence sociale et sanitaire d'une telle structure. Allant au-delà de la seule problématique du « local d'injection », elle a imaginé un dispositif complémentaire permettant d'intervenir dans les espaces privés (appartements essentiellement) servant de cadre à des injections de stupéfiants (cf. rapport-préavis 2003/9, « Réduction des risques sanitaires liés à la consommation de stupéfiants ou à l'exclusion »). Constatant cependant que ces projets entraîneraient des dépenses importantes, la Municipalité a décidé de ne pas les concrétiser tant qu'elle ne disposerait pas de l'appui financier d'autres partenaires (État de Vaud, communes de l'agglomération).

Sur le front de la réduction des risques, la Municipalité a pris l'option d'ouvrir et de gérer une structure supplémentaire d'hébergement nocturne d'urgence. Aménagé dans la construction de protection civile de la Vallée-de-la-Jeunesse, cet abri a été ouvert de décembre 2002 à fin février 2003. Il est de nouveau ouvert depuis début décembre et sera fermé à partir de la fin du mois de février 2004. Cette initiative a permis d'augmenter de

vingt-cinq unités la capacité lausannoise d'hébergement nocturne d'urgence, pendant la période la plus rude de l'hiver, la portant à environ quatre-vingt-cinq places.

Dans le même domaine, les travaux de restauration de l'immeuble abritant le Sleep-in ont débuté (préavis 2002/43). Ils permettront d'améliorer sensiblement les conditions d'accueil et d'augmenter de quelques unités les places disponibles.

Enfin, un projet de « logements de transition » destinés aux personnes cherchant à sortir de leur marginalité a été intégré au rapport-préavis 2003/43 (« Nouvelle politique communale du logement »). Il pourra se concrétiser dès l'adoption des conclusions de ce document par le Conseil communal.

Sur la rue, l'équipe UNSET (unité d'intervention socio-éducative de terrain) est désormais pleinement opérationnelle. Bien qu'affectée par le départ d'un de ses collaborateurs qui ne sera remplacé qu'à l'échéance du délai de six mois imposé dans le contexte de la recherche d'économies, cette unité a progressivement construit ses méthodes d'intervention ainsi que sa collaboration avec le Corps de police. Son rôle de médiation dans les tensions qui surgissent entre les « habitués des marches de Saint-Laurent » et le public (passants, commerçants et habitants) est pleinement reconnu. L'évaluation confiée à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive indique que, sous réserve d'adaptations mineures, le dispositif est efficace et qu'il a permis d'éviter une péjoration de la situation prévalant dans les environs de l'église Saint-Laurent.

Lausanne continue par ailleurs d'être active à tous les échelons (régional, cantonal, fédéral) où se débattent les problèmes en relation avec la consommation de drogues illégales.

POLITIQUE D'INTEGRATION / FORMATION

La qualité du travail accompli au sein de la CIFEA (Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes) a attiré l'attention des autorités cantonales. Chargé de concrétiser l'article 49 de la nouvelle Constitution vaudoise (consacré à la formation des adultes), le Département de la formation et de la jeunesse est ouvert aux projets allant dans le sens d'une consolidation du dispositif lausannois, probablement à travers un soutien financier. Des discussions techniques ont débuté. Elles associent les institutions privées concernées. Elles se poursuivront en 2004 voire au-delà.

MIGRANTS EN SITUATION IRRÉGULIERE

Préoccupée par la question des migrants en situation irrégulière, la Municipalité a fait procéder à une étude approfondie. Les résultats de ses investigations ont conduit à la publication d'un rapport d'autant plus remarqué qu'il constituait probablement une première à l'échelon suisse. Les éclaircissements obtenus au sujet de l'effectif des migrants en situation irrégulière dans la région lausannoise (estimé entre 4 et 6 000) et des conditions dans lesquelles ils vivent ont incité la Municipalité à poursuivre ses réflexions. Quelques projets visant à leur garantir des conditions d'existence en adéquation avec les droits fondamentaux de la personne humaine sont à l'examen. La collaboration qui s'est nouée avec la Commission cantonale « clandestins » a différé leur concrétisation. Une approche des problèmes dépassant le cadre communal

pourrait toutefois offrir une meilleure efficacité et compenser les effets négatifs liés au retard pris dans le traitement de ce dossier.

COORDINATION

La Municipalité a été associée à de nombreuses réflexions ayant trait aux domaines traités par le Secrétariat général de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement :

- A l'échelon fédéral, elle a participé activement aux travaux de l'Initiative des villes : Politique sociale, à la Conférence tripartite sur les agglomérations, à la Plate-forme drogues de l'Union des villes suisses, à la Conférence des délégués des villes aux problèmes de toxicomanie, à la Conférence des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration des migrants).
- A l'échelon cantonal, elle a pris part à des groupes de travail concernant la toxicomanie, l'intégration des étrangers et les problèmes rencontrés ou soulevés par les migrants en situation irrégulière (clandestins).
- Enfin, à l'échelon régional, elle a participé à des groupes de travail abordant des questions en relation avec la politique d'agglomération, la politique sociale et la politique en matière de toxicomanie.

APPROVISIONNEMENT ECONOMIQUE DU PAYS

En cas de mise sur pied d'un rationnement des denrées alimentaires, il appartiendrait à la Municipalité d'organiser la distribution des cartes de rationnement. Il s'agit d'une opération d'envergure puisque chaque habitant de Lausanne doit recevoir ses titres de rationnement, contre quittance, dans un délai de dix jours. Le dispositif de distribution a fait l'objet d'un réexamen approfondi. L'opération s'achèvera courant 2004.

BUREAU LAUSANNOIS POUR LES IMMIGRÉS (BLI)

La politique communale d'intégration des étrangers a été marquée par trois événements majeurs : l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise qui accorde le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers établis (art. 142) et fournit une base constitutionnelle à la politique cantonale d'intégration des immigrés (art. 68), la rédaction du rapport-préavis 2003/29 « Politique communale d'intégration et de naturalisation des immigrés » et les manifestations articulées autour des rapports entre société autochtone et étrangers organisées par l'association « Vivre ensemble 2003 » à l'occasion du bicentenaire de la création du canton de Vaud.

PREAVIS 2003/29 « POLITIQUE COMMUNALE D'INTEGRATION ET DE NATURALISATION DES IMMIGRES »

Adopté par le Conseil communal le 10 décembre, ce préavis décrit le cadre politique et institutionnel de la politique communale d'intégration des immigrés. Il propose un dispositif capable de s'adapter aux changements constants qui caractérisent le phénomène migratoire et de mieux asseoir le rôle de la Commune face à la multiplication des acteurs dans les nombreux domaines en lien avec l'intégration des immigrés.

Trois changements importants ont été apportés à l'ancien dispositif :

- L'Organe consultatif des étrangers de Lausanne (OCEL) est remplacé par le Forum des étrangers et étrangères de Lausanne (FEEL) en tant qu'intermédiaire privilégié entre les autorités, l'administration et les communautés étrangères.
- Le BLI qui devient BLINI (Bureau lausannois pour l'intégration et la naturalisation des immigrés) reçoit la mission de coordonner l'action de la Ville dans le domaine de l'intégration.
- Le BLI est mandaté pour mener une campagne d'information et de sensibilisation à propos de la naturalisation.

TRANSITION OCEL-FEEL

Pendant cette année de transition, le BLI a dû assurer en parallèle le secrétariat de l'OCEL ainsi qu'un soutien à la mise en route du FEEL. Ces activités lui ont permis de renforcer ses liens avec plusieurs communautés étrangères qui n'étaient pas représentées dans l'OCEL.

Deux événements marquant concernent le secrétariat de l'OCEL :

- La publication de l'ultime numéro de Cosmopolitus.
- L'organisation, au Forum de l'Hôtel de Ville, de la dernière exposition d'un cycle de trois consacrée aux femmes étrangères. Sous le titre « Mains d'étrangères », cette manifestation a permis aux Lausannois de mieux connaître l'apport de femmes étrangères à la vie active à travers l'objectif de trois jeunes photographes lausannoises, elles-mêmes d'origine étrangère.

FONDS CULTUREL POUR LES COMMUNAUTES ETRANGERES

Trois projets ont reçu un soutien financier pour un total de 30 000 francs :

- L'association Presencia Latinoamericana a organisé, en collaboration avec le centre socioculturel Pôle Sud, une « Peña Latina » qui a offert l'occasion aux Lausannois de connaître la richesse culturelle des quatre grandes régions de l'Amérique latine : la région andine, celle du Rio de la Plata, celle des Caraïbes et de l'Amérique centrale ainsi que celle des populations lusophones.
- L'association pour la culture du nouveau monde El Dorado a monté un spectacle de marionnettes d'animaux pour les enfants intitulé « Juancho, loin du marais ». Basé sur un scénario original, le spectacle produit au Centre pluriculturel d'Ouchy avait pour but de sensibiliser les jeunes spectateurs sur le fait que toute forme d'exclusion fragilise la société.
- Finalement, le photographe lausannois Yves Leresche a réalisé une série de portraits de Lausannois d'origine étrangère. Ces photographies ont été exposées au Casino de Montbenon et dans un centre commercial de Renens. Des reproductions grand format ont servi de décoration à un bus des Transports publics lausannois qui a circulé à travers la ville pendant quatre mois.

BICENTENAIRE DE LA CREATION DU CANTON DE VAUD

Notamment subventionnée par la Ville de Lausanne, l'association « Vivre ensemble 2003 » a organisé de

nombreuses manifestations mettant en évidence la multiculturalité du canton de Vaud. Le Musée historique de Lausanne a monté une importante exposition intitulée « De l'émigration à l'immigration – Vivre entre deux mondes : 1803-2000 ». Deux publications ont été réalisées en marge de cette manifestation. D'autres expositions sur le thème de l'influence entre les cultures ont également eu lieu au Musée romain de Lausanne-Vidy et à l'Espace Arlaud. « Vivre ensemble 2003 » a organisé un banquet populaire sur l'Esplanade de Montbenon, des projections de films, des ateliers de micro-histoire, des visites guidées dans les lieux de pouvoir, des tournois sportifs et toute une série d'autres activités culturelles couronnées par une semaine de spectacles au Casino de Montbenon.

INFORMATION ET COORDINATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE D'ORIGINE

Le BLI a inventorié les cours de langue et de culture d'origine donnés dans la région lausannoise et a édité un dépliant intitulé « J'apprends la langue de mes parents...à Lausanne ». Cette publication mentionne également quelques contacts pour des appuis scolaires ainsi que les coordonnées de l'administration scolaire lausannoise. Le BLI participe désormais activement au réseau des enseignants de cours de langue et culture d'origine mis sur pied au niveau du canton.

CONSULTATIONS

Toutes les lois fédérales régissant le statut des étrangers sont actuellement en révision. Une attention particulière a été vouée à l'évolution possible du cadre juridique. Le BLI a participé aux discussions organisées par certaines instances fédérales.

COORDINATION AVEC LES ORGANES CANTONAUX ET FEDERAUX ACTIFS DANS LE DOMAINE DE L'INTEGRATION DES ETRANGERS

Pour mieux coordonner l'activité de la Ville dans le domaine de l'intégration des étrangers avec celle des instances cantonales et fédérales, le BLI a participé activement à plusieurs groupes de travail dont la Conférence suisse des délégués communaux et cantonaux à l'intégration des étrangers, le groupe de travail technique « intégration des étrangers » de la Commission tripartite Confédération, cantons, communes sur les agglomérations ainsi que le groupe d'accompagnement interinstitutionnel « Migration et santé » mis sur pied par l'Office fédéral de la santé publique. Avec ses homologues des autres villes et cantons, le BLI participe deux fois par année à des séances nationales de travail mises sur pied par la Commission fédérale des étrangers.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'HYGIÈNE ET DU LOGEMENT

Le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement comprend trois offices distincts :

- 1) L'Office de l'environnement, qui dirige les activités de protection de l'environnement et d'assainissement de l'air.

- 2) L'Office de l'hygiène, composé de deux sections :
- l'inspection des denrées alimentaires;
 - l'hygiène de l'habitat.
- 3) L'Office du logement dont les activités se divisent en deux secteurs :
- les logements subventionnés ;
 - les logements du marché libre.

Les offices de l'environnement et du logement ont poursuivi leur participation active à la mise en œuvre des projets concernant l'Agenda 21 annoncés dans le cadre des préavis 155 du 8 juin 2000 et 211 du 19 avril 2001. Un projet de réaménagement du Parc aux biches de Sauvabelin est présenté dans le préavis 2003/37. Il doit permettre d'y revitaliser la végétation et de diversifier les espèces animales. Il est prévu de présenter des espèces autochtones rares et menacées (vache rhétique, mouton col noir, porc laineux, etc.). Ce projet entre dans le cadre de la démarche Agenda 21, « 4^{ème} volet - éducation et formation ».

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT

En application de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), cet office assure la surveillance de la pollution atmosphérique. Il contribue aux mesures de lutte en la matière dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Groupes de travail

Les activités de l'Office de l'environnement reflètent l'aspect pluridisciplinaire des problèmes à traiter.

Un certain nombre de dispositions proposées dans le plan des mesures et reprises dans le plan directeur communal se mettent progressivement en place dans les domaines des transports et de l'aménagement du territoire. Le suivi est assuré par un groupe technique ad hoc dirigé par le Service cantonal de l'environnement et de l'énergie. Ce groupe a étendu ses activités aux plans des mesures des agglomérations morgienne et lausannoise et entrepris d'actualiser les données relatives aux émissions des deux régions. Une nouvelle version de plan des mesures concernant les deux agglomérations est en préparation.

L'Office de l'environnement participe à plusieurs groupes interservices de l'administration communale (GTLT, GEIE, GCLB).

Le délégué à l'environnement participe à un groupe de travail réunissant des services communaux (SEGRE, Gaz & CAD, SEHL) et cantonaux (SG-DES, SAT, SCRIS). Ce groupe collabore à l'élaboration d'indicateurs du développement durable à l'échelle suisse sous la direction de l'Office du développement territorial.

Le délégué à l'environnement est membre de la Commission fédérale de l'hygiène de l'air. Cette commission a publié un rapport sur l'ozone et prépare un rapport sur les émissions de composés azotés.

L'Office de l'environnement participe à divers groupes de travail romands et suisses qui traitent des questions de protection de l'air.

Une rencontre avec les services de mesure de la pollution de l'air de France (Air des deux Savoie), d'Italie (ARPA, vallée d'Aoste), du canton du Valais (RESIVAL), du canton de Vaud (VAUD'AIR) et du canton de Genève

(ROPAG) a permis de comparer leurs moyens de mesure.

Pollution atmosphérique

Sources et valeurs limites

Parmi les sources de pollution d'origine humaine, on distingue généralement :

- Les ménages (chauffages), pour lesquels le dioxyde de soufre (SO₂) constitue un bon indicateur.
- L'industrie et l'artisanat, qui produisent une gamme très diverse de contaminants atmosphériques et dont les indicateurs sont essentiellement les métaux lourds sédimentés.
- Les transports, dont la contribution à la pollution de l'air est principalement déterminée par les oxydes d'azote (NO_x = NO + NO₂) qui représentent aujourd'hui environ 60% des émissions. Les véhicules diesel sont, par ailleurs, la source d'émissions de fines poussières (particules d'un diamètre inférieur à 10 micromètres, d'où leur nom de PM₁₀), pour lesquelles des valeurs limites d'immissions sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 1998.

La pollution atmosphérique est évaluée en fonction des valeurs limites d'immissions (concentrations des polluants mesurées au lieu de leurs effets) prescrites par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair).

Investigations

Dispositif général de surveillance

Le réseau de postes fixes d'analyse en continu comporte actuellement :

- Une station de mesure de l'ozone (O₃) et de divers paramètres météorologiques à Pierre-de-Plan.
- Une station de mesure des oxydes d'azote (NO_x) à la rue César-Roux.
- Un système de mesure en continu, qui fonctionne entre le Palais de Rumine et le toit du Tribunal d'arrondissement de Montbenon depuis 1992. Ce dispositif permet d'analyser simultanément le dioxyde de soufre (SO₂), l'ozone (O₃) et le dioxyde d'azote (NO₂). Raccordé au réseau informatique communal depuis 1998, ce système est exploité à distance.

A ces moyens de mesure continue s'ajoute un réseau de capteurs passifs du dioxyde d'azote (NO₂), destiné à évaluer la pollution forestière qui représente la « pollution de fond » pour l'agglomération lausannoise. Durant la période estivale, un réseau de capteurs passifs de l'ozone (O₃) permet de mesurer l'exposition des forêts à la pollution oxydante.

Enfin, ce dispositif est complété par un laboratoire mobile, en mesure de déterminer les principaux contaminants atmosphériques et les conditions météorologiques.

Deux étudiants de l'Ecole d'ingénieurs HES de Lullier ont effectué chacun un stage de quatre mois. Ils se sont familiarisés avec les activités de mesure de la pollution atmosphérique.

Campagnes de mesure

Durant l'année, le laboratoire mobile a été mis à contribution pour documenter la qualité de l'air à l'avenue de Rhodanie. Il a également été engagé dans le cadre de la journée du 22 septembre.

Démarche d'accréditation

La réflexion commencée en 2001 en vue de l'accréditation des analyses de l'air selon la norme ISO 17025 s'est poursuivie par une analyse des structures et du fonctionnement, par la description écrite des méthodes et par l'unification des documents. La démarche d'accréditation doit assurer la « traçabilité » des résultats de mesure ainsi qu'une meilleure information aux clients et usagers. Cette démarche d'« assurance qualité » est réalisée avec l'aide d'un consultant de l'Ecole d'ingénieurs du Valais. Des documents provisoires ont été élaborés pour le système DOAS et sont en cours de validation. Cette démarche permettra notamment de réaliser des améliorations en vue de réduire les coûts de fonctionnement, de mieux répondre aux demandes des clients et des administrés, d'assurer la reproductibilité des procédures d'analyse, d'en assurer le transfert et d'unifier la gestion des documents.

L'inscription à l'accréditation est planifiée pour 2004.

Qualité de l'air

La pollution par les chauffages, soit la teneur de l'air en dioxyde de soufre (SO₂) mesurée par le réseau d'analyseurs en continu, est restée faible et très largement au-dessous des valeurs limites d'immissions.

Comme les travaux de suivi du cadastre des nuisances l'ont montré, le trafic motorisé (59% des émissions) reste le principal responsable des dépassements des valeurs limites de l'OPair constatés durant l'année. Il faut noter que les poids lourds contribuent à eux seuls pour 30% aux émissions d'oxydes d'azote (NO_x), alors que les voitures de tourisme y contribuent pour 24%. Tout le centre de la ville subit des immissions dépassant la valeur limite annuelle relative au dioxyde d'azote (NO₂), qui doit être comparée à la moyenne annuelle mesurée.

L'augmentation de la teneur de l'air en dioxyde d'azote (NO₂), déjà mentionnée l'an dernier, se poursuit. La limite journalière a été dépassée le 25 février, ce qui ne s'était plus produit depuis 1998.

De manière générale, on assiste depuis deux ans à une lente augmentation de la pollution par le dioxyde d'azote, probablement liée à celle des prestations kilométriques et à la proportion croissante des véhicules diesel.

L'été a été caractérisé par une période très chaude durant les mois de juin à août, ce qui a favorisé la formation d'ozone. Malgré ces conditions exceptionnelles, la valeur horaire maximum (198 µg/m³) est restée inférieure à celle observée en 1994 (209 µg/m³). C'est plutôt la durée de forte pollution qui a augmenté. En effet, on a observé une augmentation massive du nombre d'heures où la valeur limite était dépassée, ce qui, en terme de santé publique, s'est probablement traduit par une augmentation des consultations médicales pour des problèmes respiratoires.

OFFICE DE L'HYGIÈNE

L'office fournit plusieurs prestations :

- Inspection des denrées alimentaires : contrôle des denrées alimentaires et des conditions dans lesquelles elles sont produites, conservées et vendues ; contrôle des champignons destinés à la consommation personnelle ; information des citoyens ; formation en matière d'hygiène alimentaire ;
- Hygiène de l'habitat : salubrité locale ; hygiène des constructions et des habitations ; des eaux de baignade (piscines et plages accessibles au public) ;
- Contrôle des viandes : exercé sur mandat du Service vétérinaire cantonal et sous contrat avec la commune d'Estavayer, il est assuré par les deux vétérinaires ayant terminé leurs activités aux abattoirs suite à leur fermeture définitive en 2002.

INSPECTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels

Selon le droit alimentaire en vigueur jusqu'au 31 décembre, la Municipalité organise le contrôle local des denrées alimentaires et des objets usuels. A cet effet, le territoire communal est divisé en six secteurs placés chacun sous la responsabilité d'un inspecteur. Tous les commerces vendant des denrées alimentaires et des objets usuels, y compris dans les manifestations occasionnelles, sont régulièrement contrôlés selon un rythme fixé principalement en fonction des risques hygiéniques encourus.

Cette année, 1 348 contrôles ont été effectués. Ils ont donné lieu à 37 avertissements, 27 dénonciations en Préfecture et 335 observations orales. 661 kg de marchandises diverses ont été retirés du commerce à l'occasion de 72 interventions. Parmi les denrées confisquées et détruites, signalons 121 kg de boîtes de conserves déformées et 255 kg de cuisses de grenouilles irradiées. Des 1 426 échantillons prélevés, 539 (29%) ont été contestés par le Laboratoire cantonal, principalement pour des raisons microbiologiques.

Une attention particulière est toujours portée à la détection de tromperies dans la désignation de denrées d'origine animale telles que : jambon cru désigné jambon de Parme, divers poissons vendus comme sole ou saint-pierre, estampillage des œufs, etc.

Contrôle des champignons

En application du droit sanitaire, les récoltes destinées à la consommation personnelle sont contrôlées. 435 récoltes, totalisant 352 kg, ont été examinées. Plus des trois-quarts d'entre elles contenaient des champignons impropres à la consommation et 161 kg de champignons altérés, vénéneux, voire toxiques (y compris la mortelle amanite phalloïde), ont été retirés des paniers.

Les champignons commercialisés tombent sous le coup du droit alimentaire et font l'objet de contrôles sporadiques dans les points de vente, à l'instar des autres denrées alimentaires.

Prévention

Depuis 1995, le SEHL propose un cours d'introduction à l'hygiène alimentaire principalement destiné au

personnel de la restauration et aux manipulateurs d'aliments. Ce cours est obligatoire pour les concessionnaires de la Fête de Lausanne ne possédant pas une formation suffisante. Cette année, 196 personnes, dont 20 nouveaux concessionnaires de la Fête de Lausanne, ont suivi ce cours.

Cantonisation du contrôle des denrées alimentaires

Dans le cadre de la démarche EtaCom, le Grand Conseil a cantonalisé le contrôle des denrées alimentaires. La Municipalité a entrepris des démarches afin d'obtenir une délégation de compétence assortie d'une participation financière de l'Etat de Vaud. Celui-ci a estimé que deux inspecteurs devaient suffire pour contrôler les 700 manifestations temporaires et les 1 500 commerces lausannois au lieu des six collaborateurs employés par le SEHL. De plus, la participation financière de l'Etat aurait seulement couvert les frais d'un de ses collaborateurs. Estimant impossible de garantir un contrôle efficace et sûr avec un effectif aussi réduit, la Municipalité a renoncé à la délégation de compétence, avec comme conséquence la suppression de cinq postes de travail.

Plusieurs inspecteurs lausannois ont fait acte de candidature pour les postes mis au concours par le Laboratoire cantonal. Un seul a été engagé. La candidature des autres inspecteurs n'a pas été retenue, le Laboratoire cantonal les estimant trop bien formés et trop compétents.

A la fin de l'année, une seule personne rattachée à l'inspection des denrées alimentaires n'avait pas encore retrouvé d'activité professionnelle.

HYGIÈNE DE L'HABITAT

322 dossiers d'enquêtes publiques ont été examinés. 191 présentaient des lacunes et ont fait l'objet de 627 remarques relatives à des questions de salubrité. En outre, 57 dossiers concernant la création ou la transformation d'établissements publics soumis à patente ont été étudiés, motivant 373 observations. Enfin, 43 rapports de visite de fin de travaux avec préavis d'ouverture ont été rédigés à l'intention de la Police cantonale du commerce.

L'office a enregistré 403 réclamations concernant des problèmes relatifs à l'entretien des immeubles, à l'humidité, au chauffage des locaux ou à d'autres causes d'insalubrité telles qu'infiltrations de fumée, émanations industrielles, odeurs d'égouts, rats, parasites, etc. De plus, 183 requêtes s'appliquant à des locaux commerciaux ont été reçues. Les plaintes et requêtes ont donné lieu à 1 436 interventions par lettres, rapports et contrôles.

La Commission d'inspection sanitaire des immeubles anciens (CISIA) s'est réunie une fois. Six appartements et 64 chambres indépendantes ont été examinés. Neuf mesures d'entretien ont été dictées.

Limitation de la prolifération de pigeons

L'entreprise mandatée a poursuivi sa lutte contre la prolifération des pigeons. L'effort a porté sur l'enlèvement des graines déposées en grande quantité sur le domaine public par des particuliers, sur la surveillance des pigeonniers, sur la capture et l'euthanasie de pigeons dans les endroits où ils sont en

surnombre ainsi que sur le traitement des plaintes. Un rapport évaluant le problème des pigeons en ville de Lausanne fait notamment ressortir que la nourriture, facteur principal de la prolifération, est trop abondante.

Surveillance des plages

40 échantillons d'eau du lac, prélevés dans la zone située entre Bellerive et la Chamberonne, ont été analysés pour les paramètres suivants : dénombrement d'*Escherichia coli* et recherche de salmonelles.

Les résultats sont proches de ceux obtenus au cours des années précédentes. Les eaux des plages Bourget (catégories B et C) ainsi que Vaudaire (cat. A, B et C) sont périodiquement de qualité insuffisante; en effet, le nombre de germes fécaux y est élevé. La présence de salmonelles a également été détectée à plusieurs reprises dans l'eau de ces deux plages.

Les investigations menées dans les eaux de la Chamberonne montrent la présence répétée de salmonelles et d'une importante quantité de germes fécaux.

Il a été décidé de maintenir les panneaux déconseillant la baignade, mis en place en 1990 sur le site du Parc Bourget.

Surveillance des piscines

Les 346 prélèvements d'eau opérés dans les piscines accessibles au public (48 bassins répartis dans 33 lieux de baignade) ont permis de déceler 80 échantillons non conformes, totalisant 104 motifs de contestation, soit :

- 22 présences de germes aérobies mésophiles dépassant le maximum admissible de 500 par ml;
- 5 présences d'*Escherichia coli*, germes d'origine fécale;
- 46 teneurs inadéquates en chlore actif;
- 31 valeurs de pH inadéquates.

OFFICE DU LOGEMENT

L'Office déploie ses activités selon deux axes :

1. Les logements subventionnés.
2. Les logements du marché libre.

Dans le domaine des logements subventionnés, l'Office est chargé de promouvoir la construction et la rénovation des immeubles subventionnés, de gérer l'offre et la demande, de superviser la gestion des immeubles et de contrôler les loyers et le respect des conditions d'occupation. Le Service a présenté un rapport-préavis dans le but d'adapter la politique du logement à la situation socio-économique.

En sa qualité de membre de la Commission immobilière communale, la cheffe de service contribue à l'acquisition de terrains et d'immeubles dans le but de développer l'offre de logements à loyers abordables.

Sur le marché libre, l'Office veille à la préservation du parc de logements appartenant aux catégories où sévit la pénurie en application des lois cantonales de 1985

(LDTR) et de 1989 (LAAL). Ce marché est ainsi protégé contre les démolitions, transformations, rénovations, changements d'affectation ou aliénations abusifs.

Politique de développement durable - projets en cours d'élaboration

Réorientation de la politique communale du logement

La mise en œuvre des nouvelles mesures communales relatives au logement est décrite dans le rapport-préavis 2003/43. Pour mémoire, ce document comprend deux nouveaux règlements communaux permettant quelques assouplissements en matière de mixité résidentielle, l'introduction d'une allocation au logement et la création d'une cellule logement devant faciliter l'accès au logement à des ménages défavorisés. Ce rapport-préavis sera débattu au Conseil communal au cours du 1^{er} trimestre 2004.

Création d'une télévision de quartier à la Bourdonnette

Les efforts d'implantation de TV Bourdo-Net se sont poursuivis. Les premiers cours destinés aux habitants ont eu lieu. En juin, une grande fête de quartier a permis aux habitants de visionner les films créés dans le cadre des cours. Le succès retentissant de cette fête a contribué à augmenter le nombre des personnes intéressées par la création d'émissions pour le quartier. Vu l'intérêt, il a été décidé de mettre un terme au contrat du responsable de l'antenne et de transférer cette charge à l'un des habitants. En revanche, l'encadrement technique est maintenu. La collaboration avec le centre de loisirs s'améliore.

Rénovation de l'îlot Riponne-Tunnel

La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement est engagée depuis 2001, dans une démarche de réhabilitation de l'îlot avec la participation des habitants qui ont constitué une coopérative appelée Tunnel-Riponne.

L'achat des immeubles appartenant au Canton a été définitivement conclu en janvier. Par la suite, le projet de rénovation de l'îlot a été minutieusement étudié avec la participation active des habitants. Le pilotage de cette phase a été assuré conjointement par le SEHL et le Service immobilier. En parallèle, un projet de mandat de gestion a été élaboré avec un appui juridique externe et en collaboration avec les membres de la Coopérative, dans le respect d'un certain nombre de conditions préservant les objectifs sociaux de la politique communale du logement.

Au terme de cette procédure, la concrétisation du projet a toutefois subi un revirement important : pour des raisons ayant trait aux règles de gestion comptable de la Ville. L'idée novatrice et souple du mandat de gestion a été abandonnée pour en revenir à la solution «classique» d'octroi d'un droit de superficie et des aides financières.

AUTRES PROJETS

Création d'une base de données logement (BDL)

Elaboré conjointement par le SOI et le SEHL, ce projet est entré dans une phase opérationnelle grâce à l'importation des données récoltées par l'Office fédéral

de la statistique (OFS) lors du dernier recensement fédéral. Simultanément, des actions correctives se poursuivent avec la collaboration du SOI pour rendre cet outil convivial et performant. La base de données deviendra progressivement accessible aux services communaux intéressés dans le courant 2004.

Conçu à son origine principalement pour des besoins de gestion administrative, ce projet répond également, sur le plan statistique, aux exigences de l'ordonnance fédérale sur le registre des bâtiments et logements (RegBL) du 31 mai 2000. Cette disposition légale demande aux cantons et aux communes de s'organiser afin de récolter et de fournir des mises à jour annuelles à l'OFS. Dans ce contexte, les initiateurs du projet BDL et ceux du projet SIBAT pour l'Etat de Vaud (SIT et SCRIS) collaborent étroitement pour assurer la récolte des données et leur flux cohérent d'un système d'information à l'autre.

BDL jouera également un rôle déterminant en ce qui concerne le Registre fédéral des ménages puisqu'il permettra, d'ici 2010, d'associer les habitants (connus du contrôle des habitants) aux logements répertoriés.

Organisation d'une exposition sur les logements sociaux et inauguration d'un site Internet

Le SEHL a organisé, en octobre, une exposition au Forum de l'Hôtel de Ville sur le thème « pouvoirs publics et bâtisseurs de logements sociaux - 100 ans de partenariat ». Cette exposition retraçait le développement du parc de logements subventionnés entre 1903 et 2003. Quelque 700 personnes l'ont visitée. Le Service a inauguré son site Internet : www.lausanne.ch/logements. Il comprend un échantillon du répertoire des logements subventionnés, des informations utiles pour l'inscription et la liste de logements vacants mise à jour quotidiennement. A terme, il est prévu d'étoffer le répertoire avec toutes les adresses des immeubles subventionnés.

Marché du logement

Il est généralement admis qu'un taux de vacance de 1,5 à 2 % indique un marché fonctionnant dans un certain équilibre entre l'offre et la demande, c'est-à-dire sans pléthore ni pénurie. Rappelons que ce marché se fractionne en segments différents par région, par secteur urbain, par taille de logement, par niveau de confort et par loyer. Agréger, par exemple, la totalité des logements d'un canton, toutes tailles et loyers confondus, limite considérablement le sens de cet indicateur.

Une enquête semestrielle permet de distinguer le nombre de logements vacants sur le territoire communal, par taille et par loyer. Prenant en compte les logements de 2 à 5 pièces et plus, force est de constater qu'une grave pénurie sévit à Lausanne, en particulier parmi les logements à loyers correspondant aux moyens et besoins de la majorité de la population.

Au 31 décembre, la situation se présentait comme suit :

Nombre pièces	Nombre logements	Ensemble des logements vacants			
		Loyers moyens Fr.	Nb Absolu	Nb en %	Taux de vacances %
1	10 488	690	44	22,22	0,42
2	19 197	933	22	11,11	0,11
3	22 184	1 373	65	32,83	0,29
4	10 014	1 946	26	13,13	0,26
5 et +	6 334	2 820	41	20,71	0,65
Totaux	68 217		198	100	0,29

Quant aux appartements disponibles proposés à la vente à la fin de l'année, ils étaient les suivants :

Nombre d'appartements	Nombre de pièces	Prix	
		Minimum	Maximum
--	1	---	---
1	2	---	460'000.—
2	3	340 000.—	490 000.—
7	4	475 000.—	1 200 000.—
5	5 et +	630 000.—	1 020 000.—

Construction de logements subventionnés

Dans le cadre du Plan directeur communal adopté en 1993, un programme de construction de logements subventionnés, à moyen et long termes a été établi. Il prévoyait la réalisation de 1 650 logements répartis en 36 opérations de construction. En raison principalement du redimensionnement de certaines opérations, le programme propose actuellement la construction de 1 590 logements. Depuis 1994, 21 opérations représentant 557 logements ont pu être réalisées en application de la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement. Durant l'année, 61 nouveaux logements ont été mis sur le marché à Prélaz (lot 3). Actuellement, 181 logements répartis sur 6 sites sont en cours de construction (Prélaz lots 4-5, Plaines-du-Loup 2a-2b, Echallens 9 et Prairie 22) ou en voie d'achèvement (Haldimand 3 et Oiseaux 6). Deux projets totalisant 65 logements ont reçu l'aval du Conseil communal mais attendent des autorisations complémentaires pour ouvrir leur chantier (Rôtillon, Temple). De plus, 3 projets, offrant au total 130 logements, ont été adoptés durant l'année par la Municipalité et attendent l'aval du Conseil communal et du Conseil d'Etat pour se concrétiser (Colline 14-56, Echallens 85, Recordon 46, Malley 22-24). Six projets sont actuellement à l'étude; ils permettront la réalisation d'environ 160 nouveaux logements, d'ici 2007 probablement. La réalisation d'autres projets dépendra de l'adoption du PGA. Il s'agit de 400 à 500 logements.

Rénovation de logements subventionnés

En application de la loi du 9 septembre 1975, la Commune a contribué à la rénovation de 2 immeubles

construits avec l'aide des pouvoirs publics (Montelly 67-69 et Warnery 12-14).

Acquisition d'immeubles et terrains

La Municipalité a accepté le legs d'une parcelle de 1 600 m², sise à l'avenue du Mont d'Or, léguée à la Commune à la condition d'y faire édifier un bâtiment locatif à loyer modéré pour des personnes âgées à faibles revenus. Estimant nécessaire de développer cette typologie de logements sur le territoire communal, le SEHL a proposé de piloter cette réalisation en application de la loi sur le logement de 1975. La Fondation Val Paisible et Val fleuri, déjà expérimentée dans ce type de logement, a été désignée pour mener l'opération. Elle bénéficiera d'un droit de superficie gratuit ainsi que des aides usuelles prévues dans la loi. Cette opération comprend environ 40 nouveaux logements.

Occupation des logements subventionnés

Demande

Depuis fin 1999, la pénurie de logements se fait fortement sentir au niveau de l'offre et de la demande de logements subventionnés. Malgré de nouvelles constructions, l'offre de logements subventionnés demeure très inférieure à la demande. Ainsi l'Office du logement dénombreait 786 demandes non satisfaites au 31 décembre.

Répartition de la demande selon les types d'appartements

Pièces	Nb demandes	Demandes en %
1-1,5	115	15
2-2,5	239	30
3-3,5	238	30
4-4,5	183	23
5	11	2
Totaux	786	100

Offre

L'offre moyenne mensuelle s'est située à 21 logements contre 28 en 2002, 137 en 2001, 60 en 2000 et 75 en 1999.

Les candidats aux logements subventionnés ont, depuis le début de l'année, la possibilité d'accéder directement à l'intégralité de l'offre de logements subventionnés. Des listes en libre-service, actualisées chaque jour, ainsi que le nouveau site Internet du Service sont mis à leur disposition. Une collaboration renforcée avec les gérances permet en outre de cibler avec plus de précision le nombre et les besoins des candidats actifs.

Revenu des ménages

Parmi les 786 ménages candidats à l'occupation d'un logement subventionné, 46% disposent de revenus inférieurs à Fr. 40 000.—. Les logements les plus demandés sont les 2 pièces dont les loyers se situent

entre Fr. 500.— et Fr. 700.—, les 3 pièces entre Fr. 700.— et Fr. 900.— ainsi que les 4 pièces entre Fr. 1 100.— et Fr. 1 400.—.

Contrôle de l'occupation des logements subventionnés, des suppléments de loyers et des résiliations de baux

Le secteur de la révision de l'Office du logement est chargé de contrôler le respect des conditions d'occupation par les locataires. Un dépassement des revenus, définis selon le barème, conduit à des suppléments de loyer. Un écart important entre les prescriptions communales et la situation réelle du locataire peut conduire à la résiliation du bail.

Sur près de 7 200 locataires, 1 522 ont subi un contrôle, 18 (1,18%) ont reçu une résiliation ferme avec possibilité de prolongation et 198 (13%) ont reçu un avis de supplément de loyer ou de suppression des aides.

Suppléments de loyer

Le nombre de ménages dans l'obligation de payer un supplément de loyer (principalement en raison de l'augmentation de leur revenu ou de la sous-occupation de leur logement) a été de 333 en 2003. Ces ménages ont rétrocédé au total la somme de Fr. 411 328.— à la Bourse communale. Ceci représente une augmentation de 19% par rapport à 2002, reflétant la pénurie d'un marché qui ne favorise pas le déménagement.

Aide individuelle au logement

En application du règlement cantonal du 16 décembre 1977, 26 locataires bénéficient encore de l'aide individuelle dite AIL I. Toute nouvelle candidature est toutefois exclue puisque l'application de cette disposition a été suspendue en 1988 par le Conseil d'Etat.

Plus aucun locataire n'est en outre au bénéfice de l'AIL II à Lausanne, dispositif qui prévoit une aide individuelle dégressive, limitée à une durée de 5 ans.

Dès le 1^{er} janvier 2002, une allocation communale au logement (AAL) a été mise en place sur décision de la Municipalité. Elle est destinée aux locataires de logements subventionnés dont les loyers sont devenus inabordable en raison de la dégressivité, voire de la disparition des subventions selon la loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Les conditions pour obtenir cette allocation au logement sont relativement sévères. Elle est destinée aux locataires payant un loyer supérieur à Fr. 1 200.— sans les charges et dont le rapport loyer/revenus est supérieur à 25%. Durant l'année, 34 familles ont bénéficié de cette aide, leur permettant de conserver un appartement subventionné dans leur quartier. Le montant mensuel moyen de l'aide par ménage se situe à Fr. 270.—. Cette aide sera remplacée par la nouvelle allocation au logement, décrite dans le préavis sur la nouvelle politique communale du logement (n° 2003/43). Les conditions d'obtention sont décrites dans un règlement qui devra être adopté par le Conseil communal.

Constructions, démolitions, rénovations, transformations, changements d'affectation et aliénations dans le marché libre

Constructions

Durant l'année, 152 appartements neufs ont obtenu un permis d'habiter, déduction faite de 12 appartements

démolis. Ces nouveaux appartements se répartissent entre les villas ou les immeubles en PPE (21), les immeubles locatifs (70) et les constructions subventionnées (61).

Démolitions, rénovations, changements d'affectation

La loi cantonale du 4 mars 1985 soumet à autorisation la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation. L'autorité de décision est le Service cantonal du logement, relevant du Département de l'économie. La décision cantonale est fondée sur un préavis communal.

Traitement des demandes d'autorisation

7 autorisations de démolir ont été accordées durant l'année. Après démolition de 41 appartements, elles entraîneront la création de 135 nouveaux appartements.

Les 50 autorisations de transformer ou de rénover ont touché 796 logements.

23 autorisations de changement d'affectation ont été accordées en raison de motifs exceptionnels, dont la régularisation de situations admises temporairement par le Canton. Ces autorisations portent sur 50 appartements. Bien que restrictive, la loi du 4 mars 1985 permet des autorisations aux motifs suivants : logement n'appartenant pas à une catégorie où sévit la pénurie, ancien logement de service, pour l'usage du propriétaire, pour raison d'intérêt public ou général, changement d'affectation partiel. S'agissant essentiellement de changements d'affectation partiels, 20 appartements ont également fait l'objet d'autorisations.

Au final, le nombre de demandes d'autorisation traitées concernant la loi du 4 mars 1985, tous types confondus, est en légère augmentation par rapport à 2002 (80 contre 76).

Aliénation d'appartements loués

Dans le cadre de la loi du 11 décembre 1989, concernant l'aliénation d'appartements loués, 155 demandes ont été examinées, soit 24 de moins qu'en 2002 qui avait été une année exceptionnelle (supérieure à 200 % par rapport à la moyenne sur 10 ans). Précédées de préavis communaux favorables, toutes les autorisations requises ont été accordées, parfois sous conditions, par le Service cantonal du logement.

SERVICE DES ASSURANCES SOCIALES

On se souviendra de l'exercice écoulé comme étant celui :

- a) *de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier, de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA).* Le droit fédéral des assurances sociales est constitué de toute une série de lois spéciales (loi AVS, loi AI, loi APG, etc.). Depuis le début de cette année, toutes ces lois sont reliées à une partie générale commune, ce qui permet d'unifier la procédure qui était, jusque-là, réglée différemment pour chaque assurance. Parmi les innovations importantes, il faut citer la procédure d'opposition. L'opposition est notamment possible contre les décisions rendues par les caisses de compensation et les offices de l'assurance invalidité. L'assuré a un

délai de 30 jours pour s'opposer par écrit ou par oral à une décision. La caisse AVS ou l'office AI prend alors une décision sur opposition contre laquelle l'assuré peut recourir devant le tribunal des assurances compétent. L'introduction généralisée de cette procédure a pour premier effet de décharger les tribunaux, puisqu'elle permet de résoudre une bonne partie des litiges.

Pour ce premier exercice, 108 oppositions ont été enregistrées dont 3 seulement ont fait l'objet d'un recours au tribunal cantonal des assurances.

- b) *de l'adaptation des rentes et des limites donnant droit aux PC à hauteur de 2.4%*. La rente minimale complète a ainsi passé de Fr. 1 030.— à Fr. 1 055.— et la rente maximale de Fr. 2 060.— à Fr. 2 110.—.
- c) *de l'entrée en vigueur — le 1^{er} janvier — de nouveaux taux de cotisations à l'assurance-chômage*. Le taux des cotisations salariales a passé de 3 à 2.5% pour la part du salaire jusqu'à Fr. 106 800.— et de 2 à 1% pour celle comprise entre Fr. 106 801.— et Fr. 267 000.—.
- d) *de la trentième année consacrée à la formation d'apprentis*.

ALLOCATIONS COMMUNALES DE NAISSANCE

Cette allocation existe depuis le 1^{er} janvier 1979 mais le préavis 130, approuvé par le Conseil communal le 28 janvier 1992, en a défini de nouvelles modalités d'octroi et fixé les règles permettant l'adaptation — à chaque nouvelle période fiscale — des montants et du revenu déterminant.

Depuis le 1^{er} janvier 2001 — date de la dernière adaptation — le montant de l'allocation varie de Fr. 910.— à Fr. 1 350.— par palier de Fr. 110.— en fonction de la situation économique des parents du nouveau-né. Le revenu déterminant maximum y donnant droit est fixé à Fr. 56 000.—. Cette limite est augmentée de Fr. 7 000.— par enfant autre que le nouveau-né.

Les parents ou celui des parents qui élève l'enfant doivent/doit être domicilié(s) légalement à Lausanne depuis trois mois. Les intéressés sont informés de l'existence de l'allocation, ils doivent la requérir s'ils souhaitent y prétendre.

Les statistiques relatives à cette aide sont les suivantes :

Cas en suspens au 31.12.2002, réglés sur budget 2003	23
Nombre de naissances et d'accueils en vue d'adoption d'un enfant (-0.5%*) :	1 334
Total :	1 357

Revenu déterminant	Allocation	Octrois	Montants
Fr.	Fr.		Fr.
< 34 000	1 350	340	459 000
de 34 001 à 39 500	1 240	68	84 320
de 39 501 à 45 000	1 130	69	77 970
de 45 001 à 50 500	1 020	51	52 020
de 50 501 à 56 000	910	60	54 600
Total :	588	727	910

(-4.4%*)

* par rapport à l'année précédente

On constate que le pourcentage de nouveau-nés donnant droit à l'allocation (44.07%) est quelque peu inférieur à celui de l'année précédente (45.9%).

Les causes de refus d'allocation sont les suivantes :

— cas pour lesquels la condition de domicile n'était pas remplie :	128	(129)
— cas divers (pas de réponse, personne partie sans laisser d'adresse, à l'étranger, etc.) :	512	(558)
— cas pour lesquels la limite de revenu de Fr. 56 000.— était dépassée :	89	(81)
Cas en suspens au 31.12.2003	40	(23)

Le détail des cas auxquels l'allocation a été refusée pour cause de revenus trop élevés est le suivant :

de 56 001 à 60 000	18	(21)
de 60 001 à 65 000	20	(15)
de 65 001 à 70 000	19	(6)
de 70 001 à 75 000	11	(13)
de 75 001 à 80 000	5	(9)
plus de 80 001	16	(17)
	89	(81)

57 (49) rappels ont été adressés à des parents qui avaient manifestement droit à cette prestation et de la part desquels la première lettre n'avait suscité aucune réaction.

Suite à ce rappel, 31 (41) couples ont reçu une allocation :

11 (22) couples ont reçu l'allocation de	Fr. 1 350.—
1 (1)	Fr. 1 240.—
5 (7)	Fr. 1 130.—
7 (5)	Fr. 1 020.—
7 (6)	Fr. 910.—
31 (41)	

Une information relative à l'allocation de maternité cantonale est adressée aux nouveaux parents en même temps que celle relative à l'allocation communale de naissance. 246 (209) d'entre eux ont déposé une demande dont l'examen est de la compétence de la Caisse générale d'allocations familiales à Clarens.

BUREAU DES AFFILIÉS

- Depuis l'entrée en vigueur de la 10^{ème} révision de l'AVS le 1^{er} janvier 1997, l'effectif des affiliés a subi une progression de 36% pour atteindre 10 911 unités. Cette année, on a enregistré 2 303 nouvelles affiliations (2 525 l'année précédente).
- Toujours depuis l'entrée en vigueur de la 10^{ème} révision, la catégorie des « personnes sans activité lucrative » a continué d'augmenter (+54%, soit près de 2 200 dossiers supplémentaires). Il faut y voir les conséquences du chômage de longue durée. Une fois le droit aux indemnités d'assurance-chômage

épuisé, les chercheurs d'emploi doivent s'affilier comme « personnes sans activité lucrative ». Il en est de même des rentiers AI.

- Sur les 128 contrôles d'employeurs effectués par le Service de révision de la Caisse cantonale vaudoise de compensation et par la CNA pour le compte de l'agence de Lausanne, 61 ont permis de constater des erreurs dans les déclarations de salaires. Des salaires ont été déclarés à tort pour un total de Fr. 60 341.— tandis que Fr. 257 488.— de salaires ont été éludés.
- Le nombre d'étudiants contrôlés par l'agence est en légère progression. Il atteint le chiffre de 11 073 dont 5 530 sont étudiants à l'université et 2 352 à l'EPFL.
- Quant au contrôle de l'obligation d'assurance-maladie des personnes arrivant à Lausanne en provenance d'un autre canton ou de l'étranger ainsi que des nouveau-nés, il a touché quelque 7 400 personnes. 1 131 d'entre elles ont été annoncées à l'Organe cantonal de contrôle de l'assurance-maladie (OCC) en vue d'une affiliation d'office.
- Signalons encore l'augmentation de la cotisation minimale des indépendants et des non-actifs qui a passé de Fr. 390.— à Fr. 425.— par année. Et, une fois n'est pas coutume, mentionnons la réduction du taux de cotisation à l'assurance-chômage, lequel a passé de 3 à 2.5% alors que celui de la contribution de solidarité due sur les salaires supérieurs à Fr. 106 800.— a été réduit de 2 à 1%.

BUREAU DES RENTES AVS/AI

- Le nombre des dossiers de rentes, d'allocations pour impotents et d'indemnités journalières atteint quasiment 17 000 (en augmentation de 24% depuis l'entrée en vigueur de la 10^{ème} révision).
- En moyenne mensuelle, le montant des prestations versées s'élève à 24 millions de francs compte tenu de l'adaptation de 2.4% des rentes au 1^{er} janvier (la rente versée à une personne assurée du 1^{er} janvier de sa 21^{ème} année à l'ouverture du droit à la rente s'élève à Fr. 1 055.— au minimum et à Fr. 2 110.— au maximum (respectivement Fr. 1 030.— et Fr. 2 060.— avant cette adaptation).
- L'anticipation d'une année de la rente AVS a été requise par 50 femmes et 6 hommes alors que l'anticipation de deux années, offerte uniquement aux hommes, a été revendiquée par 12 d'entre eux.
- Les demandes de prestations à l'assurance-invalidité sont en légère baisse : 672 contre 711 l'année précédente.
- 5 253 demandes de subsides à la cotisation d'assurance-maladie (4 287 en 2002) ont été transmises à l'Organe cantonal de contrôle. L'augmentation constante des primes d'assurance-maladie et un marché de l'emploi peu favorable font que de plus en plus de personnes doivent recourir au subsides.

BUREAU DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Ce bureau gère 7 480 dossiers de prestations complémentaires permettant à 8 374 habitants de notre ville de vivre décemment en se répartissant, selon leurs besoins, les 93 millions dépensés cette année pour cette seule branche d'assurance sociale.

- La révision quadriennale de 1 182 dossiers de bénéficiaires a été favorable à 30.2% d'entre eux alors que 26% des dossiers révisés ont abouti à une diminution.
- Les frais de guérison (franchise et participation aux coûts de l'assurance-maladie; frais dentaires; etc.) pris en charge par les prestations complémentaires atteignent cette année près de 12 millions de francs. Ils ont fait l'objet de 60 171 décisions, en augmentation de 7.3% par rapport à l'année précédente.
- Il a été procédé à 3 895 enquêtes (5 182 en 2002), soit 2 461 rencontres avec les assurés et 1 434 démarches effectuées auprès d'organes officiels (commission d'impôts, office des poursuites, etc.). Le nombre d'enquêtes est en baisse car les gestionnaires PC traitent les dossiers simples de A à Z, c'est-à-dire sans confier l'enquête à un spécialiste.

BUREAU DE LA COMPTABILITÉ

- *Recouvrement des cotisations* : le nombre des poursuites introduites est à nouveau en diminution (1 606 contre 1 827 en 2002) alors que les sommes à recouvrer, elles, sont en augmentation (Fr. 2 663 870.35 contre Fr. 2 440 028.80).
- *Sursis au paiement* : 557 (527 en 2002) plans de paiement ont été accordés pour un total de créances de Fr. 2 400 518.40 (Fr. 2 694 057.90).
- *Montant des prestations versées* : Rentes AVS/AI et prestations complémentaires confondues représentent — pour la seule agence de Lausanne — une dépense mensuelle moyenne de 32 millions de francs.

SERVICE SOCIAL ET DU TRAVAIL

L'année a été marquée par le départ à la retraite du chef de service. La Municipalité a saisi cette occasion pour réorganiser la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. L'actuel Service social et du travail, dont l'effectif est d'environ 320 collaboratrices et collaborateurs, aura cessé d'exister le 1^{er} avril 2004. A cette date, deux nouveaux services seront créés.

Le Service du travail Lausanne (STL) regroupera l'office régional de placement (ORP), le bureau des emplois temporaires subventionnés (ETSL), l'inspection communale du travail (ICoT), la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT), le programme communal d'emplois temporaires (PCET) et le bureau de la main-d'œuvre étrangère.

Quant au Service social de Lausanne (SSL), il réunira le centre social régional (CSR), le groupe Ressources, l'unité d'assainissement financier (UnAFin), le garde-meubles communal et l'équipe des transports.

La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement et les deux nouveaux chefs de service veilleront à maintenir une forte collaboration entre les différentes unités des deux services concernés.

Par ailleurs, il convient de relever que le CSR de Lausanne, tout comme les CSR de Renens et de Bex, a fait l'objet, durant l'automne, d'un audit complémentaire à celui mené par le contrôle cantonal des finances (CCF) en 2002. Ce nouvel audit a porté sur un échantillon de

dossiers sélectionnés de manière neutre et aléatoire. Il s'est déroulé selon une procédure définie à l'avance et n'a provoqué aucune tension entre les auditeurs et le personnel du CSR. Le rapport final portant sur les trois CSR est attendu pour le printemps 2004. En parallèle, le comité de pilotage chargé par le Conseil d'Etat d'assurer le suivi des recommandations formulées dans le rapport du CCF de 2002 a débuté ses travaux au mois de mai. L'un de ses principaux résultats consiste en la mise en place d'un système de contrôle interne au CSR de Lausanne qui devrait être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2005. Le rapport final du comité de pilotage est attendu pour avril 2004.

Le taux d'absence du personnel fait l'objet d'une attention particulière. L'évolution de la moyenne des absences pour cause de maladie, par collaborateur, se présente comme suit :

1999 :	10.41
2000 :	11.33
2001 :	13.55
2002 :	14.24
2003 :	15.89

Cette hausse continue concerne l'ensemble du service. Pour le seul CSR, la moyenne est passée à 17.99, soit plus que la moyenne générale. On y relève 19 cas de maladie de longue durée (sur 36 pour l'ensemble du service) totalisant de 31 à 202 jours d'absence.

ETAT-MAJOR DU SERVICE

GRUPE RESSOURCES

L'année confirme à nouveau le caractère indispensable de ce groupe, tant au niveau conseils et du soutien juridique et financier qu'à celui des enquêtes. Ses interventions de nature juridique concernent notamment le droit de la famille, le droit du bail, le droit du travail, le droit des assurances sociales, le droit de l'assistance judiciaire, le droit de la poursuite pour dettes et faillite ou encore le secret de fonction. A cet effet, il poursuit l'élaboration de fiches pratiques à l'attention des collaborateurs du service. Le groupe a traité 597 dossiers ayant trait à des problèmes juridiques divers, soit 109 dossiers de plus que l'année précédente, ou encore une augmentation de 264 % depuis l'année 2000, première année complète de fonctionnement de cette unité.

Les investigations du groupe Ressources l'ont conduit à déposer 46 dénonciations préfectorales et 12 plaintes pénales, soit pratiquement le double de l'année précédente. Il a également reçu 126 nouvelles demandes d'enquêtes, soit plus du double d'il y a deux ans. 67 dossiers relatifs à des questions financières ou comptables concernant des personnes au bénéfice des régimes sociaux lui ont été soumis et il a continué à suivre 65 dossiers des années précédentes.

Dans le cadre des enquêtes fiscales relatives à l'ouverture des dossiers d'aide sociale ou de revenu minimum de réinsertion, le groupe a traité 2 391 demandes en fournissant au CSR les informations

relatives au revenu et à la fortune des nouveaux bénéficiaires. A chaque fois, un contrôle complémentaire est effectué afin de vérifier l'existence éventuelle d'un droit à des indemnités de chômage.

La complexité du travail effectué par le groupe Ressources tient non seulement à la diversité des tâches qu'il réalise pour l'ensemble du service, mais aussi à la difficulté engendrée par certaines enquêtes débouchant sur la découverte de perceptions indues, voire de délits pénaux.

Le groupe a également servi d'appui pour différents travaux à l'échelle du service, comme la préparation de lettres-types, le suivi et la validation du fonctionnement du système d'information PLASTA (SysInfo Plasta). Il a également été mis à contribution de manière importante dans le cadre de l'audit complémentaire effectué au cours de l'année par le CCF, notamment pour l'étude et la rédaction des différentes réponses de la Municipalité aux instances cantonales.

UNITE D'ASSAINISSEMENT FINANCIER (UnAFin)

Jusqu'alors installée à Chauderon 9, cette unité a été transférée à J.-J. Mercier 1 le 28 juillet.

L'unité s'adresse aux Lausannois endettés ou surendettés, non inscrits au Registre du Commerce, qui désirent trouver une solution pour se sortir de cette situation délicate.

L'UnAFin travaille sans fonds et table sur la capacité des clients à générer eux-mêmes le financement de leur désendettement par le disponible sur leurs revenus après paiement de toutes les charges courantes. Les plans de désendettement mis sur pied sont prévus sur trois ans au maximum. Les assistants sociaux de l'UnAFin effectuent un suivi qui peut durer jusqu'à quatre ans.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, 283 personnes (augmentation de 14% par rapport à 2002) ont demandé à bénéficier de l'aide de l'UnAFin. 60 personnes sont en cours de désendettement, dont 25 par le moyen d'un règlement amiable des dettes (art. 333 LP) ou d'un concordat. Environ 70 dossiers sont à l'étude en vue de définir des stratégies de désendettement propres à chaque situation. Plusieurs dossiers ont pu être clos, le désendettement étant terminé.

Dans toutes les situations qu'elle suit régulièrement, l'UnAFin veille à ce que les charges courantes soient réglées, en particulier les impôts et les cotisations d'assurance maladie.

Les activités de l'UnAFin ont été perturbées par la longue absence pour cause de maladie de son chef. L'équipe a été très sollicitée durant toute l'année.

En collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI), l'UnAFin a créé un logiciel de gestion adapté à son travail. Toutes les situations suivies depuis 2001 sont désormais saisies dans la base de données.

SUBVENTION DE COURSES DE LOISIRS EN FAVEUR DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

583 personnes ont bénéficié de ces subventions durant l'année pour un total de 15 321 courses. Les dépenses enregistrées s'élèvent à Fr. 401 645.40.

Conformément au préavis 1989/226 et à la décision de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement

d'octobre 2002, les bénéficiaires ne sont plus autorisés, depuis le 1^{er} janvier, à faire usage des bons pour financer des courses médicales. Un nouveau préavis est en cours de préparation.

FONDATION LAUSANNOISE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (FLAT)

Le secrétariat de la FLAT assure l'instruction des demandes, la préparation des dossiers pour le conseil de la fondation ainsi que leur suivi. L'on se référera, pour de plus amples détails, au rapport annuel de la fondation.

ENQUÊTES EN VUE D'AUTORISATIONS POUR LA GARDE D'ENFANTS À LA JOURNÉE

33 visites ont été réalisées durant l'année. 23 enquêtes ont débouché sur 18 autorisations provisoires, 5 renoncements sans autorisation. Aucun refus d'autorisation susceptible de recours n'a été prononcé. Par ailleurs 4 visites de suivi aux mamans de jour, 2 secondes visites pour enquête, ainsi que 4 visites faisant suite à des dénonciations de mamans de jour non autorisées ont été effectuées.

D'année en année, le nombre d'enquêtes a diminué considérablement, à tel point que le taux d'activité de l'assistante sociale chargée de cette mission va passer de 50% à 30% dès janvier 2004.

Enquêtes en vue d'autoriser la garde d'enfants à la journée

1994	91
1995	81
1996	59
1997	52
1998	46
1999	48
2000	39
2001	38
2002	32
2003	23

GARDE-MEUBLES COMMUNAL

Le déménagement par étapes a permis la liquidation de certains lots. Il ne reste que peu de places disponibles. Le nombre d'expulsions exécutées a légèrement augmenté par rapport à l'année 2002.

	Expulsions	
	Annoncées	Exécutées
1994	204	124
1995	236	111
1996	252	134
1997	305	151
1998	334	170
1999	420	210
2000	425	192
2001	392	199
2002	322	140
2003	321	162

OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT (ORP)

Les statistiques tenues par la Commune distinguent les chômeurs correspondant à la définition du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) (dont l'effectif sert à calculer le taux de chômage « officiel ») des demandeurs d'emplois.

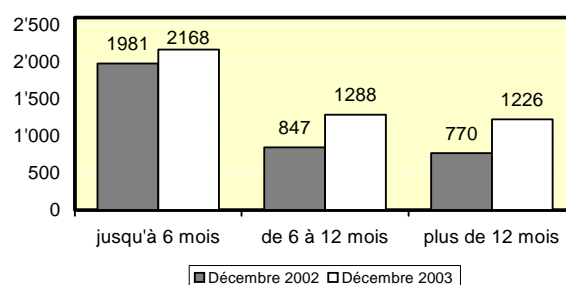
L'effectif des chômeurs au 31 décembre (définition seco) a augmenté de 1 084 unités par rapport à 2002. L'effectif total des demandeurs d'emploi connaît également une augmentation de l'ordre de 1 311 unités par rapport à la situation prévalant une année auparavant. On relèvera en outre que 6 735 personnes sont passées dans les bureaux de l'administration communale pour s'inscrire comme chômeurs ou demandeurs d'emploi, ce qui représente une augmentation de 742 personnes par rapport à l'année 2002.

Les chiffres du chômage ont régulièrement augmenté durant toute l'année. C'est notamment le cas en ce qui concerne les chômeurs de longue durée dont la proportion a évolué comme suit :

Fin décembre 2002 : 770, soit 21.4%

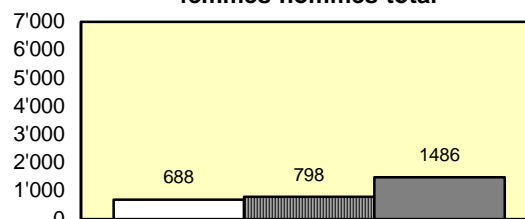
Fin décembre 2003 : 1226, soit 26.2%

Répartition des chômeurs (seco) selon la durée de chômage à Lausanne

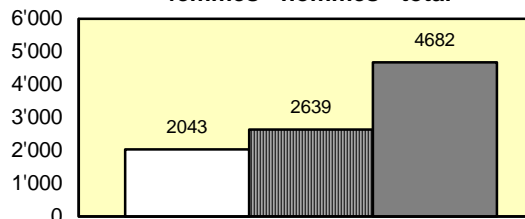


L'augmentation la plus marquante a été constatée dans les secteurs de l'informatique et des professions scientifiques. Celle touchant les employés et les cadres du domaine bancaire n'a pas été aussi marquée qu'ailleurs en Suisse. Le nombre de demandes de suivi adressées par le CSR à l'ORP est en augmentation et s'élève à 322 sur l'année.

Autres demandeurs d'emploi au 31.12.2003 femmes-hommes-total



Chômeurs (définition seco) au 31.12.2003 femmes - hommes - total



L'effectif de l'ORP a été adapté à la hausse. Au 31 décembre, il se montait à 80 personnes. Trois collaborateurs ont quitté l'office en cours d'année. Treize conseillers ainsi que deux collaborateurs administratifs ont été engagés par contrat de droit privé. Pour la deuxième année consécutive, l'office a travaillé en surcharge, avec en moyenne 120 dossiers par conseiller, soit 10 de plus qu'en 2002, avec des pointes de plus de 150 dossiers par conseiller. Quatre engagements ont d'ores et déjà été prévus : deux en janvier et deux en février 2004.

Afin de pouvoir installer ces nouveaux collaborateurs, il a fallu récupérer les cinq bureaux mis à disposition de l'UnAFin en 2001. En outre et afin de repousser dans le temps la délocalisation d'une partie de l'ORP, six nouveaux bureaux ont été aménagés à l'intérieur du périmètre qui lui est dévolu. Des travaux de sécurisation des locaux ont également été entrepris dans le cadre plus global du projet concernant le bâtiment administratif de Chauderon 9.

Le seco a organisé, en début d'année, un séminaire sur le phénomène du burn-out qui touche un nombre croissant de professionnels des domaines de l'enseignement, de la santé et des métiers de soutien. Le but était de sensibiliser les acteurs concernés (employés et cadres) à des fins de prévention : il s'agit de détecter le plus tôt possible tout symptôme d'épuisement professionnel et de mettre en place les mesures organisationnelles visant à diminuer le stress négatif.

Il semble difficile d'établir des prévisions quant à l'avenir à moyen terme du marché de l'emploi. Nombre d'indicateurs émanant de sources diverses (USA, Allemagne, patrons de PME suisses) sont passés au vert et suggèrent un avenir plus optimiste ; d'autres tempèrent tout excès d'optimisme (annonce de réductions massives du personnel dans la construction et dans l'administration fédérale / surendettement des ménages américains etc.). Une grande flexibilité et rapidité d'adaptation seront à nouveau nécessaires en 2004. L'entrée en vigueur de la deuxième phase des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes amènera, dès juillet 2004, son lot d'incertitudes. Le nombre moyen de demandeurs d'emploi sur l'année 2004 devrait être sensiblement le même qu'en 2003.

Activité de l'ORP

	2001	2002	2003
Entreprises contactées	191	256	274
Places vacantes acquises	2 237	*2 294	1 964
Placements effectués	942	*914	809
Entretiens	69 341	*79 397	110 630

* Chiffres enregistrés jusqu'au 30 novembre 2002 selon les statistiques (monitoring ORP) PLASTA / seco (anciennement OFDE).

Depuis 2003, ces chiffres comprennent toute l'année.

OFFICE DU TRAVAIL

PROGRAMMES D'EMPLOIS TEMPORAIRES SUBVENTIONNES (ETSL)

La dénomination et le sigle de cette unité ont été modifiés, le 1^{er} juillet. Cette subdivision est en charge de

l'organisation et de la gestion des mesures de réinsertion professionnelle prévues dans le cadre de l'assurance chômage (ETS LACI) et de la loi cantonale d'aide aux chômeurs (ETS LEAC).

Pour cette année, l'organisation et la gestion des ETS ont été définies sur deux plans :

- Les ETS « LACI » et « RMR LEAC » ont été organisés sur territoire vaudois sur la base d'une commande du Service cantonal de l'emploi (SDE) de 55 000 jours d'ETS, soit 2 534,5 ETS*mois, correspondant à une moyenne mensuelle de 211,2 places EPT. Les ressources allouées à cet effet pouvaient être complétées par une subvention destinée à l'organisation des ETS « RMR 50+ » (en cas de dépassement du quota fixé pour les ETS LACI et LEAC).
- Pour le programme SYNI — reconnu organisateur national — les ETS ont été organisés sur la base d'un accord de prestation directement signé avec le Secrétariat à l'économie (seco) pour une quarantaine de places en moyenne mensuelle. Ces places sont créées soit dans les pays de l'Est (une douzaine de postes en Croatie et Bulgarie), soit dans des ONG et des organisations internationales en Suisse.

Au total, l'unité ETSL devait organiser 3 014 ETS mois « LACI » et « LEAC »

La fréquentation a globalement augmenté de plus de 17 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance et le maintien d'une importante rotation dans l'occupation des postes (durée moyenne des placements de 3,1 mois) ont nécessité l'engagement de moyens supplémentaires au niveau de l'encadrement (3,5 EPT).

Durant l'année, l'ETSL a subi deux contrôles de la part du SDE. Un contrôle qualitatif basé sur le respect du cahier des charges des organisateurs et un contrôle financier. Il ressort du contrôle qualitatif que la structure doit encore fournir des efforts en matière de contenu des rapports d'évaluation des participants. Quant au contrôle financier, la fiduciaire responsable s'est montrée extrêmement satisfaite de la tenue des comptes.

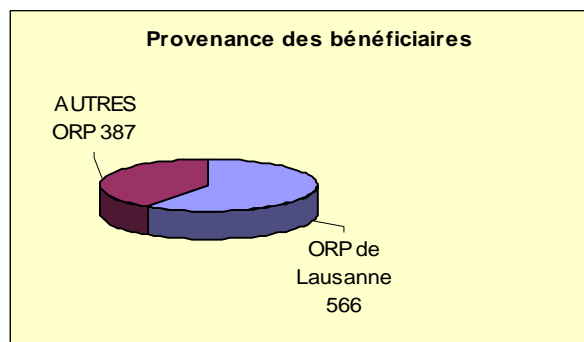
La réorganisation de l'offre des postes a permis la constitution de deux programmes (IT4NET et SIC). Le premier est destiné aux administrateurs de réseaux informatiques (4 postes en ETS) et le deuxième aux professionnels de l'entretien de locaux (8 postes en ETS).

Bien que l'équipe Syni ait atteint ses objectifs de placement (plus de 40 ETS mois en moyenne mensuelle), l'ETSL n'a pas atteint le quota fixé par le SDE pour les ETS sur territoire vaudois (2 290 ETS mois au lieu des 2 534 mois ETS prévus).

A la fin de l'année, les négociations avec le SDE pour l'exercice 2004 ont montré la volonté de celui-ci de faire baisser le coût de fonctionnement de la structure ETSL en limitant la commande du nombre de mois ETS à 2 350.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du nombre de missions en ETS selon le type de subvention, ainsi que la provenance des bénéficiaires.

Année	Nb total	Type de subvention					Provenance bénéficiaires	
		LACI	RMR-LEAC	RMR-50+	ODR	AI	Orp Lsne	Autres ORP
2001	766	609	93	63	1	0	485	281
2002	814	660	103	49	1	1	492	322
2003	953	786	122	42	1	1	566	387

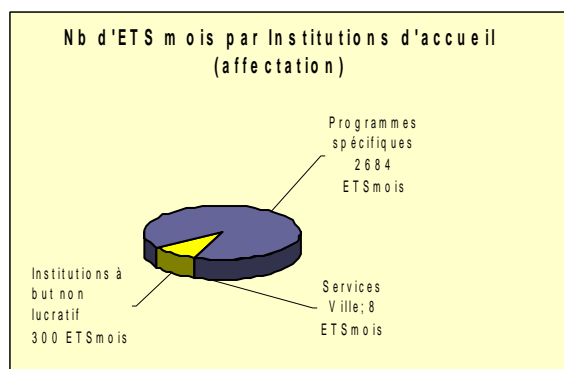
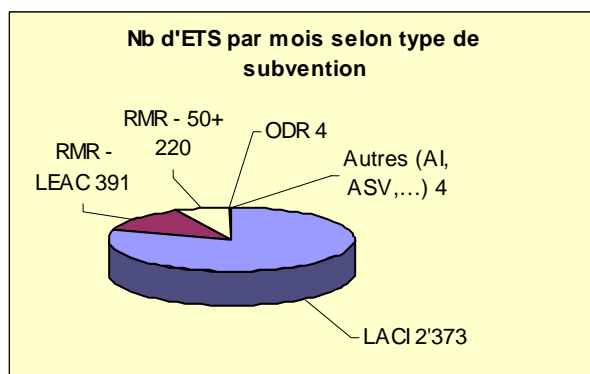


Programmes ETS toutes subventions confondues: Répartition du nombre de mois EPT selon le lieu (affectation)

	Affectation (Institutions partenaires)	Nombre de participants	Nombre de mois d'occupation à 100 %	Pourcentage sur le total des mois en ETS
Services communaux	3	3	8	0.3%
Organisations publiques ou privées à but non lucratif	39	89	300	10.0%
Programmes spécifiques gérés par ETSL	14	861	2684	89.7%
<i>Dont</i>				
<i>pour programmes ETS vaudois</i>	13	724	2210	
<i>pour programme ETS national</i>	1	137	474	
Total ETS toutes subventions confondues		953	2992	100.0 %
<i>Dont</i>				
<i>pour programmes ETS vaudois</i>		<i>816</i>	<i>2518</i>	
<i>pour programme ETS national</i>		<i>137</i>	<i>474</i>	

Programmes ETS : Répartition du nombre de mois EPT selon le type de subvention

ETS « LACI »	786	2373	79.3%
ETS « RMR – LEAC »	122	391	13.1%
Total « RMR-LEAC » et « ETS LACI »		2764	
<i>Dont</i>			
<i>pour programmes ETS vaudois</i>		<i>2290</i>	
<i>pour programme ETS national</i>		<i>474</i>	
ETS « RMR – 50+ »	42	220	7.4%
ETS « ODR »	1	4	0.1%
ETS « Autres (AI, ASV,...) »	2	4	0.1%



PROGRAMME COMMUNAL D'EMPLOIS TEMPORAIRES (PCET)

Le PCET vit sa troisième année d'existence. Du fait de la difficulté à obtenir des mandats réguliers de la part des services communaux, l'engagement du personnel auxiliaire a dû être limité.

L'équipe se composait au début de l'année, de cinq auxiliaires, dont deux oeuvrant pour l'encadrement. Elle a été complétée de six personnes en fonction des mandats obtenus, pour atteindre jusqu'à 11 collaborateurs. Trois d'entre-eux ont quitté le PCET et se sont réinscrits à l'ORP où ils ont la possibilité de bénéficier de mesures de réinsertion professionnelle. L'effectif atteignait huit personnes le 31 décembre.

A partir de mi-mai, les intendants des appartements de secours ont été rattachés au PCET. Leur travail est dorénavant supervisé par le responsable de cette unité.

Au mois de février, le PCET a accueilli un stagiaire (maître socioprofessionnel en menuiserie-ébénisterie), qui souhaitait mener une analyse du programme. Selon son rapport, le PCET est dirigé comme une entreprise sur le plan de l'organisation et de la gestion. De plus, le programme a une influence bénéfique sur le développement des participants et leur confiance en eux-mêmes.

Durant l'année, 26 chantiers ont été réalisés, à la demande de différents services, soit :

Service	Fr.
Immobilier - 13 chantiers	16 852.—
Jeunesse & loisirs - 1 chantier	3 170.—
SEGRE - 1 chantier	450.—
Sports - 5 chantiers	41 760.—
Enfance, jeunesse, éducation 5 chantiers	50 570.—
Assainissement - 1 chantier	17 920.—
Total des factures	130 722.—
Fournitures	12 660.50
Main d'œuvre	118 061.50

Lors des périodes creuses, des exercices pratiques sont organisés à l'atelier, ce qui permet d'enseigner de nouvelles techniques aux participants. Ces derniers ont ainsi bénéficié de 2 986 heures d'enseignement et d'exercices pratiques.

Le montant des salaires versés au personnel auxiliaire du PCET, y compris les allocations familiales, a atteint la somme de Fr. 309 322.20.

INSPECTION COMMUNALE DU TRAVAIL (ICTL)

Préambule

Afin de permettre aux organes d'exécution de se tenir à jour quant à l'application de la loi fédérale sur le travail et de ses ordonnances, le seco organise chaque année des cours de formation continue. Cette année, comme les années précédentes d'ailleurs, l'inspection communale du travail était présente à plusieurs d'entre eux. La maîtrise d'une législation reconnue comme complexe l'oblige à consentir cet effort de formation continue.

Par ailleurs, en collaboration avec l'inspection cantonale du travail, l'inspection communale du travail a participé à

un groupe de travail sur la méthodologie des visites dans les entreprises.

Contrôles de l'application du droit public

239 entreprises ont fait l'objet de contrôles généraux ou partiels. 100 permis de travail ont été délivrés afférents à des modifications d'horaires nocturnes ou dominicaux dans des entreprises non industrielles.

Dans le cadre de cette activité, les secteurs économiques les plus visités ont été le commerce de détail et l'hôtellerie ainsi que les EMS.

Conseils et interventions dans le domaine du droit privé du travail

L'inspection est intervenue dans 223 conflits individuels. Les travailleurs qui font appel à ses services sont pour la plupart de condition modeste. Ils sont occupés dans les secteurs d'activité peu ou pas conventionnés et l'hôtellerie. Leur salaire se situe entre Fr. 2 800.— et Fr. 3 400.—. De ce fait, ils ne peuvent pas s'offrir un conseiller juridique. Durant l'année, les montants récupérés à la suite des interventions se sont élevés à Fr. 523 000.—.

Origine ou statut des travailleurs consultant l'inspection du travail (en %)

Suisse	28 %
Permis C	26 %
Permis B	30 %
Permis L (courte durée)	1 %
Permis N&F (dem. asile. & admis. prov.)	6 %
Permis G (frontalier)	2 %
Autres	7 %

MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE

Le SST a préavisé 5 249 dossiers contre 7 237 en 2002. Comme chaque année, de nombreux dossiers ont dû être retournés aux employeurs pour complément d'information. Cependant, 95% des demandes sont traitées dans les 48 heures par l'office. A signaler que le parcours complet d'un dossier dure six semaines en moyenne en raison du passage par les services cantonaux concernés, soit le Service de la population et des migrations (SPOP) et le Service de l'emploi (SDE).

CENTRE SOCIAL REGIONAL (CSR)

Généralités

L'activité du Centre social régional s'est principalement concentrée sur la gestion des régimes ASV et RMR pour une population en général économiquement marginalisée et devant faire face aux conséquences de la perte d'emploi. Le risque de ne plus pouvoir s'intégrer dans le marché de l'emploi diminue progressivement le dynamisme des personnes concernées. Il entraîne une démotivation voire des problèmes de santé tant physique que psychique. Le travail des assistants sociaux s'en ressent fortement. Le soutien et l'aide à apporter dans ces conditions demandent une énorme énergie et usent leurs ressources personnelles. De plus, la composante administrative du travail de l'assistant social a pris une

importance croissante dans l'activité journalière. Le suivi social s'en trouve souvent ramené à l'essentiel, soit les besoins vitaux.

La restructuration esquissée par le préavis 1999/92 s'est poursuivie. Un comité de direction du CSR (CD CSR) a été mis en place. Il a pour mission d'assurer le suivi stratégique de l'évolution du CSR. Il s'est réuni à huit reprises et a rencontré l'ensemble des chefs de bureau à deux reprises. Ses séances ont été provisoirement interrompues dans l'attente de l'entrée en fonctions du chef du Service social lausannois (SSL).

Centralisation d'activités

Conformément au préavis 1999/92, la gestion centralisée des rétroactifs AI/PC est effective depuis le 1^{er} janvier. Cette nouvelle manière de procéder apporte une amélioration notable de l'efficacité.

La gestion centralisée des remboursements ordinaires est également effective depuis le 1^{er} janvier. Elle améliore les processus de travail.

A fin décembre, l'inventaire des dossiers en remboursement ordinaire comportait environ 4 900 unités. Les sommes récupérées auprès d'utilisateurs du CSR revenues à meilleure fortune se montent à Fr. 180 000.— en chiffres ronds.

La gestion centralisée du contentieux ASV/RMR a démarré. L'inventaire des d'indus comportait 761 dossiers, dont 378 en ASV et 383 en RMR. Le CSR a récupéré Fr. 208 307.75. Ce montant est constitué de Fr. 139 384.90 en RMR et Fr.68 922.85 en ASV.

PROGRES et SS000

Après trois années de pratique pour ce qui concerne l'ASV, une évaluation permet de confirmer que, même avec une bonne maîtrise, PROGRES implique des processus de travail complexes et chronophages.

Exprimé dans le préavis 1999/92, l'objectif de décharger les assistants sociaux d'un certain nombre de tâches administratives semble difficile à atteindre. Durant l'année, le CSR a poursuivi la réflexion sur son organisation. Quelques corrections ont été apportées aux processus de travail.

Parallèlement à PROGRES, il a fallu maintenir le système propre à la Ville de Lausanne – SS000 – ceci afin de garantir les paiements par caisse ainsi que la gestion des comptes communaux (Fonds du 700^e, ASLC, Fonds Lenzi, etc). L'option a en effet été prise de ne pas intégrer ces modules dans le logiciel PROGRES. Suite à l'audit 2002 entrepris par le CCF, un plan d'action a été proposé par la Municipalité en vue d'abandonner l'application SS000 pour ce qui concerne l'ASV et le RMR. Un groupe de travail intitulé « Comptabilité des CSR » a été constitué sous l'égide du SPAS. Dans ce cadre un sous-projet « abandon SS000 » a été constitué. Une analyse des besoins du CSR Lausanne a été établie. Elle a été présentée au comité de pilotage. Une deuxième phase est en cours. Elle doit déboucher sur une proposition concrète de nouvelle configuration de l'outil PROGRES intégrant les fonctionnalités précédemment offertes par SS000. L'échéance fixée pour l'aboutissement de ce projet et la mise en route de l'ensemble des opérations via PROGRES est fixée au 1^{er} janvier 2005.

Documentaliste

Durant toute l'année, la documentaliste s'est attachée à définir les processus de communication. Elle a en particulier développé un Intranet CSR qui devient petit à petit un outil indispensable pour les collaborateurs du CSR à la recherche d'informations. La documentaliste est étroitement associée à la réflexion quant à la mise à disposition d'un moteur de recherche et à l'automatisation de la mise à jour des liens.

Renforts administratifs

Au vu de la complexification et de la lourdeur du travail administratif, une analyse a été menée pour déterminer quelles mesures prendre. Elle a débouché sur la création de la fonction de chef de groupe responsable des équipes administratives. Un préavis adopté par le Conseil communal en juin 2003 entérine la création de six postes de cadres administratifs supplémentaires. L'été a été consacré à revoir les processus de travail et la répartition des responsabilités à la lumière de l'organisation découlant de l'entrée en fonction de ces cadres administratifs. Actuellement, trois chefs de groupes ont déjà été désignés. Une mise au concours permettra de repourvoir les deux postes encore vacants.

Enquête « santé »

L'enquête sur l'état de santé et le vécu professionnel du personnel du CSR, réalisée en lien avec l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) a débouché sur une série de constats qui ont été présentés au personnel et transmis pour information au médecin-conseil.

L'enquête a notamment montré qu'une proportion importante des collaborateurs évoquaient un état de fatigue important (61%). D'autre part, un quart des collaborateurs estiment souffrir d'un état de stress en relation avec l'évolution de la politique sociale cantonale et le processus de réorganisation quasi permanent que le CSR traverse depuis « l'affaire X ».

Près de la moitié du personnel répond de manière affirmative à la question « estimez-vous votre charge de travail trop importante ? ». La problématique de la communication est également mise en évidence. Si les collaborateurs estiment qu'elle est bonne en ce qui concerne les informations relatives à leur travail au quotidien, ils sont plus critiques à propos de la communication provenant de leur hiérarchie. Un groupe de travail sera chargé d'améliorer ce point car une bonne information peut réduire le stress. Un autre groupe de travail analysera la problématique de la violence à laquelle sont confrontés les collaborateurs au sein du CSR.

AUDITS

A. AUDIT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Suite à l'audit de 2002, le Conseil d'Etat a décidé d'entreprendre un audit complémentaire à Lausanne, ainsi que dans l'Ouest lausannois et à Bex. Cette opération a débuté le 18 août et s'est poursuivie jusqu'à fin octobre. Les auditeurs ont examiné 34 dossiers RMR et 34 dossiers ASV choisis de manière aléatoire.

L'analyse s'est essentiellement déroulée sous l'angle du droit financier. Les problématiques sociales n'ont pas été abordées. Le rapport final est attendu pour mars 2004.

B. AUDIT HORIZONTAL DE L'UNITE DE CONTROLE ET DE CONSEILS (UCC)

Entreprise dans l'ensemble des CSR/CSI du canton, cette démarche est consacrée d'une part à la refacturation des prestations pour certaines catégories de bénéficiaires (aux autres cantons suisses, à la France et à l'Allemagne) et, d'autre part, à la gestion des perceptions indues.

Cet audit s'est déroulé sur une journée. Le rapport n'est pas encore rendu.

En parallèle, le suivi des constats effectués lors de l'audit de 2002 s'est poursuivi et les recommandations du CCF ont été prises en considération par le CSR pour les thèmes relevant de sa propre marge de manœuvre. Une réflexion a notamment été entamée — et un premier document établi — concernant la formalisation du système de contrôle interne. Ce point est intimement lié à l'entrée en fonction des chefs de groupe. L'échéance fixée pour l'aboutissement de ce projet est fixée au 1^{er} janvier 2005.

Regroupement du CSR à Chauderon 4

A la suite de l'achat de l'immeuble de Chauderon 4, l'ensemble des entités du CSR Lausanne a été regroupé sur le même site.

Après des travaux importants, les unités précédemment installées à J.-J. Mercier 1 et à Chauderon 5 ont déménagé. Cette opération s'est déroulée de mai à juin. L'ensemble du CSR est à désormais installé au même endroit. Il n'y dispose toutefois d'aucune capacité d'extension.

Quelques tendances

Les régimes sociaux existants, et particulièrement le RMR, visent à rendre leur autonomie aux bénéficiaires. Dans la situation socio-économique actuelle, la reprise ne profite pas de la même manière à tous. L'action sociale doit être repensée à la lumière des événements. A ce propos, le Grand Conseil vient d'adopter les bases légales instituant le futur « revenu d'insertion ». Les années 2004 et 2005 mobiliseront fortement les ressources du CSR afin de mettre du contenu à ce dispositif en sorte qu'il puisse répondre à sa mission dans un contexte socio-économique particulièrement difficile.

On constate une forte augmentation des dossiers RMR et une augmentation constante, mais moins soutenue, des dossiers ASV. Conformément aux règles de gestion cantonales (1 assistant social à plein temps pour 67 dossiers financiers), cette évolution a nécessité le renforcement de l'effectif des assistants sociaux.

A la suite du rapport du CCF, une commission ad hoc de la commission de gestion du Conseil communal a été constituée afin d'examiner le fonctionnement du CSR. Elle a entendu plusieurs collaborateurs du CSR et examiné une volumineuse documentation. La Municipalité ne dispose d'aucune information sur l'issue de ces travaux

AIDE SOCIALE VAUDOISE (ASV)

Evolution des dépenses brutes

Les dépenses brutes de l'Aide sociale vaudoise (ASV) sont constituées par les secours remis à titre d'entretien ou d'avance sur prestations à recevoir telles que rentes AI, PC - AVS/AI, indemnités de l'assurance-chômage ou forfait du Revenu minimum de réinsertion (RMR).

Dépenses brutes ASV (source GEFI)

Année	Fr.
1994	37 099 254.—
1995	37 330 858.—
1996	43 792 467.—
1997	48 647 565.—
1998	39 776 000.—
1999	34 262 805.—
2000	44 081 187.—
2001	49 273 103.—
2002	55 027 685.—
2003	58 480 844.—

Le montant 2003 correspond à 4 614 dossiers (source : PROGRES).

L'augmentation des dépenses au cours des douze derniers mois s'explique en partie par un transfert de charges du régime RMR au régime ASV. En effet, l'arrivée en fin de droit des bénéficiaires RMR s'est poursuivie. Un pourcentage important d'entre eux se sont trouvés dans l'obligation de recourir aux prestations ASV. D'autre part, l'évolution économique défavorable a également une incidence sur le montant des prestations versées au titre de l'ASV.

La charge de travail des collaborateurs du CSR a été très lourde. Cela résulte en particulier de la mise en place de nouvelles modalités de collaboration entre le Service de prévoyance et d'aide sociales et les CSR, notamment en ce qui concerne l'amélioration du contrôle de l'octroi de l'aide, activité chronophage. D'autre part, la reprise économique s'est essouffée, ce qui a eu un effet négatif sur la population au bénéfice de l'ASV. Les situations auxquelles les collaborateurs du CSR doivent actuellement faire face sont de plus en plus lourdes et complexes. Enfin, parallèlement à son activité quotidienne, le personnel du CSR a dû assumer les conséquences de l'audit du contrôle cantonal des finances.

Dossiers actifs gérés par les assistants sociaux

Année	Trimestre			
	1er	2e	3e	4 ^e
1994	-	3 373	2 869	2 721
1995	2 684	2 795	2 698	2 723
1996	2 678	2 731	2 833	2 994
1997	3 184	3 222	3 392	3 384
1998	3 103	2 874	2 949	3 273
1999	3 204	3 078	2 884	2 925
2000	2 825	2 998	2 816	3 082
2001	2 787	3 012	2 983	3 194
2002	3 164	3 027	3 264	3 323
2003	3 352	3 290	3 372	3 398

La moyenne de dossiers par EPT s'est élevée à 72.13. Cela représente une hausse de 1.68 (2.33%) par rapport à l'année 2002.

Gestion du revenu minimum de réinsertion (RMR)

Le CSR gère le RMR au moyen du logiciel PROGRES-RMR. Il assure le suivi social d'une partie des bénéficiaires de ce régime (au travers des assistants sociaux) tandis que l'ORP s'occupe de l'aspect professionnel (suivi assuré par les conseillers ORP).

Mis à part les frais liés aux cours, allocations uniques de réinsertion et programmes d'emplois temporaires relevant du Service cantonal de l'emploi, la charge financière de ce dispositif incombe au Service cantonal de prévoyance et d'aide sociales.

Durant l'année, le nombre de dossiers suivis par la caisse RMR a connu une progression régulière et importante.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les dépenses en regard du nombre de bénéficiaires. Pour ce qui est de l'année, on constate une augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 13%), qui s'accompagne d'une croissance des dépenses (+14.27%). C'est au sein de la population au bénéfice du RMR professionnel que la tendance à la hausse a été la plus marquée, les RMR sociaux étant restés quant à eux assez stables.

Dépenses RMR en regard des bénéficiaires (source GEFI et Progres)

Année	BO		RMR	
	Dépenses	Bénéficiaires	Dépenses	Bénéficiaires
1996	13 318 185	2 167	-	-
1997	6 114 793	1 074	8 614 034	1 150
1998	-	-	35 234 454	2 383
1999	-	-	33 721 958	2 722
2000	-	-	21 458 814	1 924
2001			14 120 674	1366
2002			12 492 998	1312
2003			14 275 941	1483

FONDS LAUSANNOIS DU 700^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

Le Fonds a reçu 1 108 demandes ; 90 ont fait l'objet d'un refus ou d'une orientation vers une autre institution. La commission a tenu 12 séances.

Les aides accordées se répartissent comme suit :

Dons			Prêts	
1994	70	154 561.75	20	52 744.30
1995	61	98 947.65	11	20 236.60
1996	80	106 224.25	9	13 590.00
1997	120	166 048.20	14	36 877.80
1998	114	139 010.90	7	26 608.05
1999	230	252 179.10	5	13 092.50
2000	682	219 835.50	6	14 018.20
2001	1266	615 489.75	21	47 637.75
2002	901	305 283.55	37	81 286.20
2003	984	357 520.85	34	87 062.65

Sur les 984 dons accordés, 743 sont d'un montant égal ou inférieur à Fr. 300.—. Parmi les dons inférieurs à Fr. 300.—, 612 représentent une aide extraordinaire aux parents des enfants qui commencent l'année scolaire (Fr. 60.— par enfant).

Pour sa part, l'Unité d'assainissement financier (UnAFin), a présenté 9 demandes ; 2 dons ont été accordés pour Fr. 3 200. — ainsi que 9 prêts pour Fr. 39 450. —.

Créé en 1992 pour suppléer aux carences du dispositif de sécurité sociale en ciblant son action sur la prise en charge de situations atypiques, le Fonds lausannois du 700^{eme} anniversaire de la Confédération a été initialement doté d'un capital de 700 000 francs. Il est en outre alimenté par des dons et par le produit des successions en déshérence revenant à la Commune. En raison de l'importance des besoins de la population non satisfaits par les régimes sociaux existants, le disponible a été épuisé en une dizaine d'années, nécessitant une nouvelle attribution de ressources (crédit supplémentaire 2003 et préavis 2002/53). Au 31 décembre, les moyens attribués au Fonds sous la forme d'allocations publiques, de successions et de dons s'élevaient au total à 3 794 478.13 francs. A la même échéance, le Fonds avait accordé des dons pour un total de 3 039 677.75 francs et des prêts pour 522 179.85 francs dont 364 719.35 francs avaient déjà été remboursés. Compte tenu de pertes sur débiteurs pour 8 648.05 francs (assimilables à des dons), le disponible en fin d'année se montait à 588 691.83 francs.

Des apports supplémentaires ont été enregistrés durant l'année sous la forme de sept dons de nonagénaires ayant renoncé à leur cadeau pour un montant de Fr. 3 500.— et de deux successions en déshérence pour un montant de Fr. 97 143.70.

APPARTEMENTS DE SECOURS

Le nombre des appartements de secours est passé de 181 à 183 dont 53 appartiennent à la Ville.

Il a fallu renoncer à deux appartements en raison de hausses de loyers incompatibles avec les normes de l'Aide sociale vaudoise (ASV). D'autre part, le comportement de certains sous-locataires a entraîné l'expulsion forcée de cinq ménages.

L'effort d'entretien des appartements continue à porter ses fruits mais ce travail est important et certains appartements, très vétustes, nécessitent un suivi intensif.

SERVICE DES PARCS ET PROMENADES

ENTRETIEN GÉNÉRAL DES ESPACES VERTS

Surfaces

A fin de l'année, le service entretenait ~3 497 500 m² (3 497 000 m² en 2002) pour une population résidente (à fin novembre) de 127 323 personnes.

Répartition des surfaces entretenues en m²

	m ²	m ² /hab.
1. Espaces verts	1 317 242	10.35
2. Sports et plages	673 440	5.29
3. Ecoles	430 411	3.38
4. Circulation	96 918	0.76
5. Edifices publics	72 986	0.57
6. Cimetières	226 693	1.78
7. Industries	97 039	0.76
8. Habitations collectives	119 343	0.94
9. Parcs naturels boisés	419 838	3.30
10. Réserves non aménagées	43 556	0.34
Total	3 497 466	27.47

Plantations

Sous la responsabilité du service, il a été planté 214 (294) arbres d'alignement (tiges et baliveaux) dont 160 (267) en remplacement de sujets abattus en raison de leur mauvais état de végétation, de maladies, d'accidents, de travaux d'urbanisme, etc.

Au cours des travaux réalisés par des entreprises privées opérant sous la direction du service, il a en outre été planté 5 101 (909) arbres et arbustes, soit 5 060 (871) feuillus, arbres tiges et arbustes et 41 (38) conifères ainsi que 12 100 (4 000) plantes vivaces.

Cimetières

Cette section a procédé à 21 368 (21 756) décorations de tombes et à leur entretien. Elle met en outre à disposition des familles un service d'arrosage par abonnement annuel.

Accidents et actes de vandalisme

Durant l'année, il a été déploré des déprédations pour un montant de 131 428 francs (125 888), dont 62 629 francs (42 486) ont pu être facturés à leurs auteurs.

Le service a pour pratique de ne dénoncer que les cas pour lesquels il a pu établir la date du dommage. Il envisage de réintroduire la formule « placé sous la sauvegarde du public » sous la forme de panneaux posés à l'entrée des parcs.

L'usure accélérée des aménagements et de leur mobilier provoquée par des usagers non prévus (bancs utilisés par des adeptes du « roller » par exemple) ne fait pas partie de ces statistiques.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE

Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30 ainsi que samedi et dimanche de 09h00 à 11h00. Il présente d'intéressantes collections de plantes. Il a produit 658 234 plantes, 151 356 fleurs ainsi que 16 200 arbustes et plantes tapissantes. Les achats se montent à 142 200 plantes, 45 400 fleurs ainsi que 4 400 arbustes et plantes tapissantes. 189 décorations officielles ont été effectuées.

EXPOSITIONS

— Une exposition sur le parc Bourget, dans le cadre de la manifestation « Vivre ensemble 2003 », a été

organisée à l'Espace Arlaud du 11 août au 28 septembre.

ÉTUDES, PROJETS ET AMÉNAGEMENTS NOUVEAUX

- Accompagnement général du projet de manifestation « Lausanne Jardins 2004 »
- Accompagnement général de la politique de développement durable dans le cadre d'Agenda 21
- Participation active à de nombreux groupes de travail (modération du trafic, zones 30 km/h, espaces publics, groupe piétons, PGA, places de jeux et préaux scolaires en collaboration avec la déléguée à l'enfance, séances de coordination de chantiers)
- Sauvegarde du patrimoine : par la restauration de parcs historiques (Désert, Valency, Hermitage, cimetière du Bois-de-Vaux) et par le recensement des jardins historiques (en collaboration avec le canton)
- Poursuite des travaux de mise en conformité des places de jeux et réaménagement de sept espaces de jeux dont trois espaces multisports
- Large éventail d'études et travaux, dont :
 - cimetières : Bois-de-Vaux, section 26 et Montoie;
 - préaux scolaires et écoles : Barboleusaz, Entre-Bois, Provence, Prélaz, Béthusy, Devin, Cour 16 (villa Hortensia) et Vers-chez-les-Blanc;
 - places de jeux : Malley-Pyramides, Léman-Chissiez, Prélaz inférieur et supérieur, square d'Echallens, Cure d'air, Grangette Praz-Séchaud, Coteau-Fleuri, Centre paroissial de Venness, Les Eterpeys, Valentin, Bourdonnette quartier;
 - parcs : « La Banane », Bourdonnette quartier, « La Brouette », Vallée-de-la-Jeunesse, Valency, Jardin Dapples, Entre-Bois, Provence;
 - préparation de la manifestation « Lausanne Jardins 2004 » : Chauderon – bâtiment administratif, giratoire du Galicien, avenue de Sévelin – La Confrérie, Malley – Usine à gaz;
 - divers : Terreaux 33, quartier Prélaz, Léman-Perraudettaz, Rhodanie groupe de travail « Cyclitt », la Colline, Tour Haldimand, Théâtre de Vidy, Sauvabelin, Sébeillon, Prés-de-Vidy, Borde, Tivoli-passage du TSOL, Chalet des enfants, Sallaz promenade, Vuachère - cheminement, Derrière-Bourg, square du Maupas-24 Janvier, Colline de Montriond, av. de Montoie, piscine de Montchoisi, Grand-Vennes centre omnisports;
- Étude participative visant à améliorer l'intégration des chiens dans les parcs de la Ville en réponse à la motion de Mme Anne-Marie Villars et consorts
- Développement d'une gestion informatisée de type SIT des espaces verts de la Ville
- Poursuite des cours de formation continue au personnel dans le cadre de l'entretien différencié, sur le thème de la gestion et taille des lisières étagées.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PAR DES TIERS

- Pour le service : 22 201 m² (22 201 m²).
- Pour le compte d'autres services : 74 251 m² (74 251 m²).

— Pour le compte de tiers : 15 804 m² (15 804 m²).
Soit au total 112 256 m² (112 256 m²).

POLICE DES CONSTRUCTIONS ET CONSERVATION DES ARBRES

a) Police des constructions :

33 (45) requêtes d'abattages liées à un permis de construire ont été traitées parmi les 288 (403) dossiers soumis à l'examen. Elles se sont traduites par la disparition de 146 (287) arbres et 1 refus d'abattage. Les disparitions ont été partiellement compensées par la replantation de 110 (94) nouveaux arbres.

b) Conservation des arbres :

146 (124) autorisations ont permis la coupe de 288 (261) arbres, alors que 72 (77) unités ont été replantées. 88 (82) dossiers ont fait l'objet d'un contrôle des replantations. 13 (9) refus ont été signifiés. L'un de ceux-ci a abouti à un recours débouté par le Tribunal. 6 dénonciations à la Préfecture ont été motivées par des actions en élagages inconsidérés ou en abattages illicites.

c) Divers :

Début avril, le recensement des parcs et jardins d'intérêt historique a été transmis aux départements cantonaux pour validation. Ce recueil pourrait être mis partiellement à l'inventaire lors du premier trimestre 2004